

TRAIT-D'UNION – JUILLET 2011

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Le Mot du Maire

Dionysiennes, Dionysiens, mes chers concitoyens,

Avec l'été, voici venu pour la majorité d'entre nous, le temps des vacances. Que cette période nous permette à tous de « recharger les batteries » pour que la rentrée soit la plus efficace possible. Vous pouvez compter sur l'équipe municipale (élus et employés) pour que tel soit le cas.

Ce Trait-d'Union de milieu d'année nous permet de faire un premier bilan du semestre écoulé. Il s'est passé beaucoup de choses ces derniers mois dans la commune. Certes, tout n'est pas forcément « visible » encore pour les dionysiens mais nul doute que beaucoup de ces travaux de l'équipe municipale trouveront leur aboutissement ou une visibilité d'ici la fin de cette année. Je listerai rapidement dans cet éditorial ces activités et vous pourrez en trouver tous les détails dans les développements de ce Trait-d'Union.

Bien évidemment, nous poursuivons cette année les travaux d'entretien de voirie avec le même objectif qu'en 2010 : faire des travaux durables, mais plus coûteux, sur des secteurs jugés prioritaires. Ce sont près de 60 000 € qui seront ainsi engagés cette année. Toujours côté voirie, nous verrons débuter probablement en septembre les travaux d'enfouissement des réseaux des Mées. Près de 300 000 € sur deux ans pour continuer à transformer, à moderniser et à rendre plus accueillantes les rues de notre commune. Nous choisissons actuellement les lampadaires pour l'éclairage public.

Comment ne pas évoquer aussi les deux lotissements. Tout se passe pour le mieux sur celui des Ouches et nous avons très bon espoir que les travaux de la Martinière débutent au cours de ce deuxième semestre. Enfin !!! Les espoirs que nous mettons sur ces deux projets pour l'avenir de Saint-Denis-sur-Loire sont grands.

Vous trouverez également dans ce Trait-d'Union de juillet un point sur le budget de la commune. Les finances sont saines, la commune est toujours très peu endettée mais les projets à venir (nouvelle maison des associations, pistes de circulation douce, poursuite de l'enfouissement des réseaux..., pour ne citer que les plus importants) nous amèneront inévitablement à recourir à l'emprunt dans les années à venir. C'est le mode de financement le plus adapté pour que les investissements d'aujourd'hui soient supportés aussi par les « générations futures ».

Enfin, je ne voudrais pas évoquer les projets à court terme de la commune sans parler de notre site Internet. Certes, ça n'est pas le projet le plus coûteux, si ce n'est en temps passé!, mais c'est un de ceux qui nous tiennent particulièrement à cœur. Notre volonté d'ouverture et de communication trouvera alors son expression la plus moderne !



Bulletin n° 69



Dans ce numéro :

Editorial	1
Mairie infos pratiques	3
Le budget communal	6
LES COMMISSIONS COMMUNALES	
Communication	7
Inauguration du Festival	8
Transports	10
Développement Durable	12
Voirie	17
Urbanisme	18
Diagnostics immobiliers	19
Bâtiments communaux	20
Affaires Scolaires	21
Ludomobile	23
LES ASSOCIATIONS	
APOLLOS	24
CLUB DU BEL ÂGE	29
COMITÉ DES FÊTES	30
PARENTS D'ÉLÈVES	32
Saint-Denis à la Une	33
Le Journal de l'Agglo	35
Dont :	
Maison des Associations ..	39
Démarches administratives	43
Contre les cambriolages ..	45
Plan Canicule	47



Côté Agglopolys, je ne mettrai en avant que trois évènements : en premier lieu, l'ouverture à l'automne prochain du Centre Aquatique « Agl'eau ». Un équipement structurant d'envergure qui permettra, notamment, aux enfants de nos écoles d'enfin pouvoir apprendre à nager pendant leur scolarité primaire. En second lieu, la décision unanime du Conseil Communautaire du 12 juillet dernier de lancer les études pour la mise en chantier de la salle à vocation multiple (sportive, culturelle et économique) qui devrait ouvrir en 2015 sur l'îlot Laplace, avenue de Châteaudun à Blois. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet équipement dans des éditions ultérieures de votre Trait-d'Union.

Enfin, bien sûr, la réforme de l'intercommunalité qui devrait conduire, peut-être dès le début 2012, à l'élargissement de notre communauté d'agglomération à 48 communes. En effet, la proposition faite par le Préfet d'une fusion avec la communauté de communes Beauce-Val de Cisse (Onzain-Herbault) élargie à Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire satisfait le plus grand nombre. Une Agglo à l'échelle du bassin de vie du blaisois.

Comment pourrai-je conclure cet éditorial sans mettre une fois de plus en avant le dynamisme que mettent nos associations à animer notre commune. La Guinguette du 18 juin en a été une superbe illustration. La place Leroux a une nouvelle fois été égayée par la présence de nombreux dionysiens et non-dionysiens. Merci et félicitations à Alain et Joëlle, les président(e)s du Comité des Fêtes et d'Apollos. Une ambiance de Fête au Village que nous avons retrouvée le 24 juin avec le marché gastronomique et le bal dans le cadre du festival « Entre Loire et Sologne » que l'Office de Tourisme Intercommunal Blois-Pays de Chambord nous a fait le plaisir et l'honneur de venir inaugurer à Saint-Denis-sur-Loire.

Il s'en passe donc des choses dans notre commune. Toutes ces actions et manifestations montrent à quel point la municipalité, parfois bien aidée par les associations, souhaite faire de Saint-Denis-sur-Loire un lieu de vie, d'accueil et de convivialité. Nous aimons nos cadre et qualité de vie et souhaitons les faire partager.

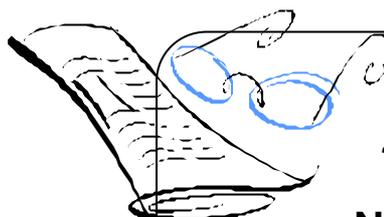
Au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances et un excellent été.

Benoit SIMONNIN

VOUS VENEZ D'EMMÉNAGER A SAINT-DENIS-SUR-LOIRE ?

Bienvenue dans notre Commune !

Nous vous invitons à venir vous présenter en Mairie pour y retirer les Trait-d'Union. Vous pourrez ainsi mieux connaître votre nouvelle commune et, entre autres, ses associations. Ce premier contact nous permettra également de faire connaissance.



Vous lisez difficilement les pages de ce journal ?

N'hésitez pas à nous le dire.

Nous vous proposons une édition en gros caractères.

Merci de bien vouloir en faire la demande auprès des secrétaires de mairie.

Permanences du Maire et des Maire-adjoints

Face au très faible « succès » des permanences d'adjoints des lundis et samedis, nous avons décidé, après consultation du Conseil Municipal, d'en modifier le principe.

A compter du 1^{er} août 2011, il n'y aura donc plus de permanence d'adjoint systématique aux horaires habituels.

En revanche, et pour vous offrir davantage de souplesse et de possibilités de venir nous rencontrer, nous sommes à votre entière disposition, sur rendez-vous.

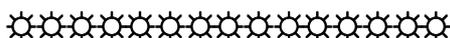
Nous vous proposons donc de contacter le secrétariat de mairie par téléphone au **02 54 78 68 66** ou par courriel à l'adresse ***mairie-stdenissurloire@wanadoo.fr*** pour prendre rendez-vous avec le maire ou un adjoint.



Afin que la réponse que vous attendez soit la plus efficace et la plus rapide possible, nous vous conseillons de rencontrer l'adjoint en charge du domaine concerné par votre requête, ou si elle est de portée plus générale, le Maire :

- **Martine CIRET**, Première adjointe,
Chargée des affaires sociales, de l'aide à la personne et des affaires scolaires
- **Patrick MENON**, Deuxième adjoint,
Chargé de l'urbanisme, de la voirie et des bâtiments municipaux
- **Claudine BOCQUEL**, Troisième adjointe,
Chargée de la communication, du patrimoine, du tourisme, de la vie associative, sports et culture
- **Sophie MILTEAU**, Quatrième adjointe,
Chargée de l'environnement, du développement durable, des affaires agricoles et des transports

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.



INFO MAIRIE : OUVERTURE du secrétariat de Mairie pendant l'été 2011

<u>Juillet</u>	<u>Août</u>
Lundi 4, 11 et 18..... De 16h30 à 18h30	Tous les Mercredis..... De 16h30 à 19h00
Mercredi 6, 20 et 27..... De 16h30 à 19h00	Tous les Vendredis..... De 16h30 à 18h30
Jeudi 7, 21 et 28..... De 09h00 à 12h00	Lundi 22..... De 16h30 à 18h30
Vendredi 1 ^{er} , 8, 15 et 22..... De 16h30 à 18h30	Samedi 6 et 20..... De 09h00 à 11h30
Samedi 2, 9 et 23..... De 09h00 à 11h30	

En cas d'urgence, contactez le Maire ou un Adjoint.

Vous trouverez les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal dans la rubrique « Conseil Municipal »

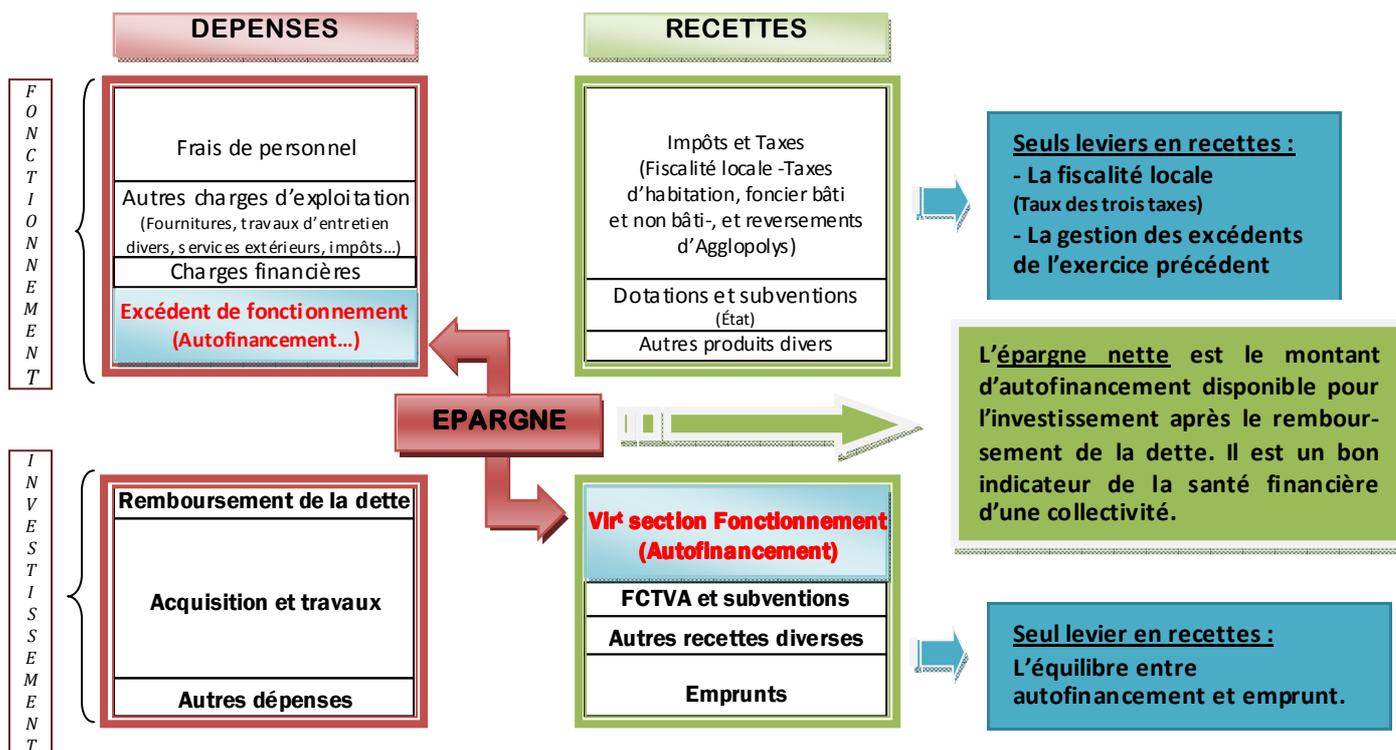
LE BUDGET COMMUNAL

Benoît SIMONNIN

Le budget communal a été adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2011.
Le compte administratif de l'exercice 2010 a lui aussi été adopté.

Les articles ci-dessous ont pour objectif de mieux vous faire comprendre les mécanismes de la gestion budgétaire d'une commune et de vous présenter les grandes lignes du compte administratif 2010 et les principaux postes du budget primitif 2011.

1. Présentation générale du budget



Le budget est composé de deux sections :

- La section de **Fonctionnement** permet de gérer la Commune au quotidien en encaissant les différents produits et en payant les charges.
- La section d'**Investissement** permet à la Commune de réaliser ses projets, d'acheter ou de construire des immobilisations (terrains, bâtiments, véhicules) et de réaliser des travaux importants, de voirie ou d'assainissement par exemple.

La section de fonctionnement est principalement financée par la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxes foncières) et les sommes reversées à la Commune par Agglopolys (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire).

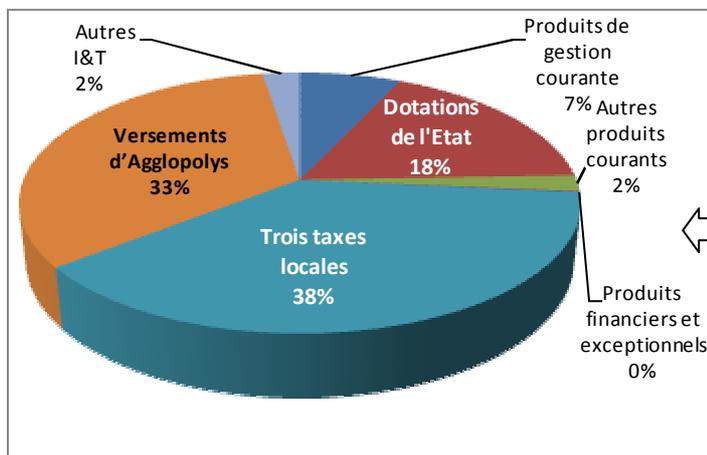
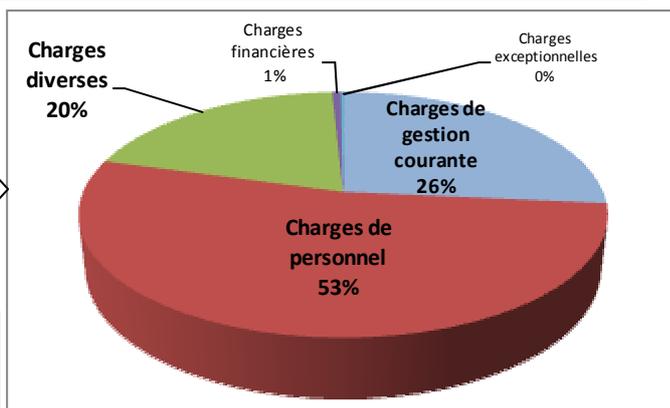
La section d'investissement est financée principalement par deux ressources (en dehors des éventuelles subventions) : l'autofinancement venant des excédents (de fonctionnement surtout) des années précédentes et l'emprunt. Une bonne gestion consiste à trouver un juste arbitrage entre les deux. A la date d'aujourd'hui, notre commune est relativement peu endettée avec un encours de dette de moins de 150 000 €.

2. Le compte administratif 2010

Le compte administratif (CA) est le document qui retrace l'historique de l'ensemble des mouvements de fonctionnement et d'investissement au cours d'un exercice comptable (une année civile). Il est préparé et présenté par l'ordonnateur (le Maire) et doit être en cohérence avec le compte de gestion proposé par le comptable (le Trésorier de Blois-Agglomération).

Grandes lignes du compte administratif 2010 :

Dépenses de fonctionnement	398 227,43 €
Charges de gestion courante	105 553,61
Charges de personnel	210 452,49
Charges diverses	79 135,56
Charges financières	2 507,77
Charges exceptionnelles	578,00



Recettes de fonctionnement	719 977,33 €
Excédents cumulés	184 529,33
Produits de gestion courante	36 999,05
Dotations et participations	93 807,32
Autres produits courants	10 740,56
Produits financiers et exceptionnels	826,64
Impôts et taxes	393 074,43
<i>Dont trois taxes locales et versements d'Agglopolys et autres I&T</i>	<i>202 223,00</i>
	<i>177 372,00</i>
	<i>13 479,43</i>

Dépenses d'investissement	154 493,41 €
Immobilisations incorporelles	4 939,48
Immobilisations corporelles	28 319,72
Immobilisations en cours	101 847,53
Emprunts et dettes	19 386,68

Recettes d'investissement	147 105,35 €
Emprunts	130 000,00
Subventions d'investissements	17 105,35
FCTVA	0,00
Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00

Le faible taux de réalisation des investissements par rapport aux prévisions de l'exercice 2010 est dû essentiellement au fait que nous n'avons pu réaliser notre projet d'investissement majeur qu'était la piste de circulation douce entre Villefolet et le pont SNCF.

Nous n'avons pas souhaité consommer les crédits disponibles pour cette opération pour autre chose, simplement parce que, pour nous, ça n'est que partie remise.

Excédent de fonctionnement 2010
Déficit d'investissement 2010

321 749,90 €
- 38 925,29 € (dont - 31 537,23 € de report 2009)

3. Affectation du résultat 2010

Excédent cumulé de fonctionnement	321 749,90
Déficit cumulé d'investissement	38 925,29
Restes à réaliser nets Fin 2010 (Dépenses)	23 771,00
DEFICIT D'INVESTISSEMENT A FINANCER	62 696,29

Il y a obligation de couvrir le déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement.

Le solde d'excédent de fonctionnement de **259 053,61 €** est reporté comme recette de fonctionnement pour l'exercice 2011. En effet, il a été décidé lors du vote du budget primitif 2011, de conserver cet excédent en recettes de fonctionnement plutôt que de le virer tout de suite à la section d'investissement car, s'il est toujours possible en cours d'exercice de réaliser cette opération, l'inverse n'est pas simple à effectuer. Cette réserve est donc disponible à tout moment pour financer des investissements sans avoir recours à l'emprunt.

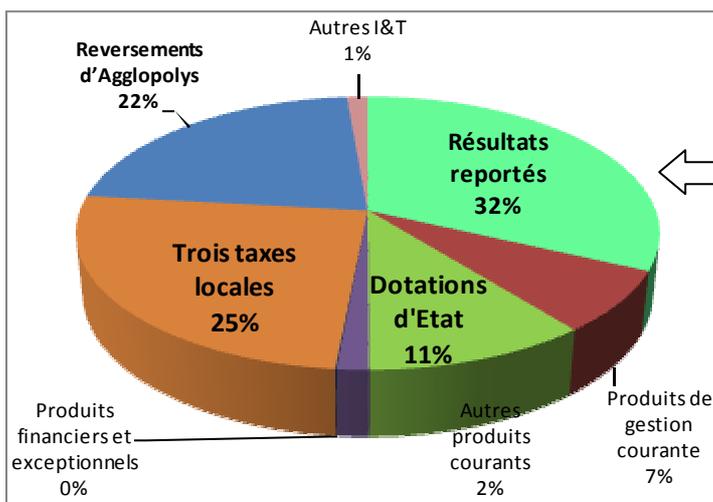
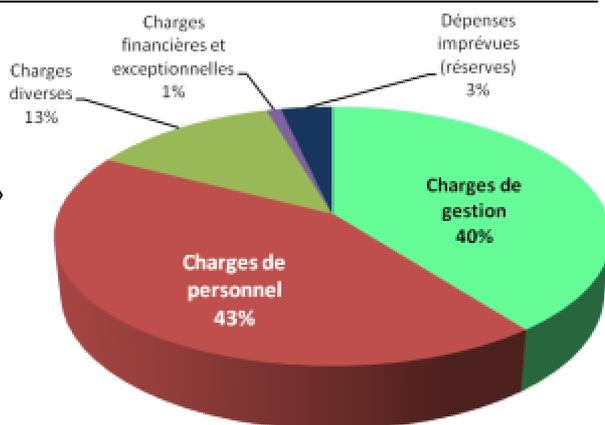
4. Le Budget primitif 2011

Devant les incertitudes budgétaires liées notamment aux conséquences de la suppression de la taxe professionnelle et à la réduction des dotations et participations de l'État, nous avons fait le choix de la prudence budgétaire même si notre volonté d'investir pour faire évoluer notre commune est toujours bien présente.

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	810 406 €
Charges de gestion	224 050,00
Charges de personnel	243 439,00
Charges diverses	72 595,00
Charges financières et exceptionnelles	5 604,00
Dépenses imprévues (réserves)	19 888,00
Virement à la section Investissement	244 830,00

Ce poste n'est pas contradictoire avec ce qui précède. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un virement mais d'une somme disponible en fonctionnement pour financer en cours d'année des investissements.



Recettes de fonctionnement	810 406 €
Résultats reportés	259 053,00
Produits de gestion courante	59 275,00
Dotations d'Etat	86 394,00
Autres produits courants	12 050,00
Produits financiers et exceptionnels	501,00
Impôts et taxes	393 133,00
Dont trois taxes locales et reversements d'Agglopolys et autres I&T	204 977,00
	177 372,00
	10 784,00

 Impôts et Taxes (trois taxes locales) :

Le Conseil Municipal a voté l'augmentation de 2% des taux de taxe d'habitation et taxe foncière sur le bâti qui passent respectivement à 10,63% et à 10,92%.

En revanche, il a décidé de maintenir le taux 2010 pour la taxe sur le foncier non bâti (43,85%).

Le produit attendu est de 204 977 €.

 INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	572 996 €
Restes à réaliser 2010	23 771
Immobilisations incorporelles	28 000
Immobilisations corporelles	316 800
Immobilisations en cours	142 000
Emprunts et dettes	17 100
Divers	6 400
Soldes négatifs reportés	38 925

Recettes d'investissement	572 996 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	62 696
Subventions d'investissement	14 000
F.C.T.V.A.	55 000
Taxe Locale d'Équipement	3 000
Produits de cession (vente terrains)	5 000
Divers	6 400
Virement de la section fonctionnement	244 830
Emprunts	182 070

Les emprunts sont présents pour équilibrer le budget des investissements. Ils ne seront bien sûr mobilisés en cours d'année qu'en cas de besoin.

 Principaux investissements prévus pour l'année 2011 :

- Acquisition de Sofarama (avec frais notariés)..... 154 000 €
- Enfouissement des réseaux des Mées (Acompte de 50%)..... 142 000 €
- Parking de La Martinière..... 80 000 €
- Acquisition de terrains (Zone Ue et réserve foncière)..... 40 000 €
- Future Maison des Associations (Études)..... 25 000 €
- Mise aux normes des armoires électriques (Éclairage public)..... 15 000 €
- Lavoir de Macé..... 6 000 €
- Mobilier cantine..... 5 000 €
- Récupération des eaux de pluie (Ateliers municipaux)..... 5 000 €
- Signalétique du Circuit des Eaux (Sentier de randonnées)..... 4 000 €
- Podium..... 2 630 €
- Aménagement du Girouet (Levée de la Loire)..... 2 000 €
- Aménagement du point propre rue de la Loire..... 1 500 €

Les dépenses d'investissements en 2011 concerneront aussi le remboursement de la dette (16 600 €), le paiement de travaux réalisés en 2010 : Salle du conseil (7 800 €), mise aux normes électriques du clocher de l'Église (3 200 €)...

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission Communication Sous la responsabilité de Claudine BOCQUEL

COMMUNICATION : « *Nom féminin – action, fait de communiquer, de transmettre quelque chose* ». Telle est la définition donnée par le dictionnaire Larousse.
Comment communiquons-nous ?

Par le Trait-d'Union que nous vous adressons régulièrement, qui vous tient au courant de l'actualité de la commune, au travers :

- des comptes-rendus des réunions de conseil municipal,
- des travaux des commissions qui œuvrent à l'avancement de nos projets,
- de l'actualité de nos dynamiques associations dionysiennes,
- les informations pratiques pour la vie quotidienne,
- et tous les sujets divers abordés.

Nous vous rappelons que ce bulletin est ouvert à tous ceux d'entre vous qui souhaitent s'y exprimer.

Le 2 avril dernier, nous avons accueilli, dans notre église, le concert de printemps de l'École Intercommunale « Les Amis de la Musique ». Les nombreux spectateurs auront pu apprécier un concert d'une grande variété et de bonne qualité... Nous y avons vécu de beaux moments d'émotion.



Autre moment fort de ce premier semestre : le marché gastronomique nocturne et le bal folklorique, le 24 juin, sur la place Eugène Leroux où se sont côtoyés stands gastronomiques, expositions d'associations dionysiennes et de particuliers passionnés. Merci à tous les dionysiens venus nombreux !
Un article lui est consacré dans les pages qui suivent.

Notre projet de création d'un site internet prend forme. Il devrait être en ligne d'ici la fin de l'année. Nous venons de passer commande à la Société LOGIPRO. Avec eux, et surtout en réunion de la commission Communication, nous en avons défini la présentation, la trame. Il nous reste maintenant à composer son contenu de façon à en faire un outil pratique, utile et clair. C'est ce à quoi nous allons nous employer.

A bientôt donc sur : <http://www.saintdenissurloire.fr>



La communication est un exercice de tous les jours, au travers de rencontres, de partage et d'écoute.

Inauguration du Festival « Entre Loire et Sologne » Le Marché Gastronomique Nocturne et le Bal Folklorique

Quelle effervescence sur la place Eugène Leroux dès le début d'après-midi ce vendredi 24 juin pour accueillir la manifestation d'ouverture du premier festival « ENTRE LOIRE ET SOLOGNE » initiée par l'Office de Tourisme Intercommunal Blois-Pays de Chambord !



Les uns montent l'estrade où va se produire le groupe folklorique La Gerboise, d'autres installent les expositions dans la Maison des Associations, d'autres encore tracent les emplacements des exposants du marché... une vraie ruche où chacun s'active pour que tout soit prêt dans les temps.

Les premiers visiteurs arrivent vers 17h30 et apprécient la diversité des produits proposés sur la place Eugène Leroux :

- le safran d'A la *Découverte du Safran* de La Chapelle Vicomtesse,
- les préparations à base d'escargots de *Claude Bigot* de Mont-Près-Chambord,
- les vins AOC Cheverny et Cour-Cheverny de la *Cave de l'Aubras* et du *Clos de l'Atelier*,
- les fromages de chèvre de l'*EARL du Petit Perche* de Romilly du Perche,
- les spécialités à base de noisettes de la *ferme de la Grande Vove* à Roches,
- les volailles et agneaux de la *Ferme des Bisollières* de Cheverny,
- les bières de Sologne de *Chambord Gastronomie* de Tour en Sologne,
- les biscuits de la *Biscuiterie Saint-Michel* de Contres,
- le miel de *Jean Parent* de La Chapelle Vendômoise,
- les volailles de l'*EARL Buffel* de Muides-sur-Loire,
- les produits autour du canard de la *Ferme de la Bastrie* de Cangey.



Et, bien sûr, les expositions présentées dans la Maison des Associations :

- Aline Photo, photographe professionnel qui a récemment réalisé une série de cartes postales sur la commune de Saint-Denis-sur-Loire (disponibles à la vente en mairie),
- l'association Bernard Lorjou avec notamment des dessins étonnants croqués sur le vif par l'artiste, lors de la confection d'un repas chinois, ⇒
- l'association Voginant, présentation du patrimoine, les anciens thermes,



- ⇐ ➤ M. Michel Pichon et ses réalisations remarquables d'objets et miniatures en bois,

- Mme Monique Lelaie et ses magnifiques ouvrages en patchwork, ➡



- ↩ ➤ l'atelier de peinture de Suzanne Albert de Ménars avec l'exposition de tableaux réalisés par ses élèves tout au long de l'année sur le thème de « la mer ».



Puis, à 19h00, l'inauguration officielle par David HAMEAU, Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal Blois-Pays de Chambord, et Benoit SIMONNIN, en présence de personnalités que nous tenons chaleureusement à remercier : Gilles CLEMENT, Président du Pays des Châteaux, Christophe DEGRUELLE, Président d'Agglopolys, Michel CONTOUR, Vice-président d'Agglopolys en charge du tourisme et Marie-Hélène MILLET, notre fidèle Conseillère Générale.



Après quelques discours et un pot offert à tous les visiteurs, place à la musique avec le groupe folklorique La Gerboise, qui nous a enchanté avec des musiques traditionnelles celtiques et du centre de la France, à danser....ou à écouter.

Un grand merci à tous, et particulièrement à David HAMEAU, Lyne COUTELLIER, sa collaboratrice en charge de ce festival et toute l'équipe de l'OTI. Merci d'avoir retenu notre commune pour accueillir l'ouverture de ce festival, il est vrai que nous y avons mis beaucoup d'enthousiasme.

Merci à l'équipe du Comité des Fêtes, qui une fois encore, a fait preuve de toute sa compétence dans l'organisation d'une telle manifestation. MERCI à vous, dionysiens, qui êtes venus nombreux animer notre place du village.

David HAMEAU et l'OTI seraient partants pour renouveler l'expérience l'an prochain. Nous pourrions alors accueillir l'inauguration de la saison 2 du festival « Un été entre Loire et Sologne ». L'équipe municipale est bien sûr partante !

On prend date pour l'année prochaine ? Nous sommes à l'écoute des propositions, des idées et des critiques de la soirée du 24 juin afin de faire mieux la prochaine fois !

Commission Transports Sous la responsabilité de Sophie MILTEAU



Cartes de transport scolaire

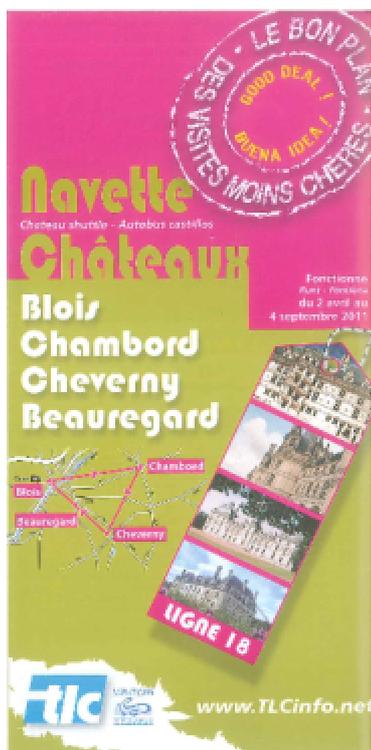
Vous avez dû recevoir par courrier électronique ou postal le formulaire de demande de carte.

Dans le cas contraire, notamment pour les nouveaux arrivants sur la commune, vous pouvez le télécharger à partir des sites : www.agglo-blois.fr ou www.tub-blois.fr.



Réseau transport en commun : du nouveau !

- La ligne 14 du TUB (qui dessert le Centre Commercial Sud, le quartier Vienne et le centre-ville de Blois) va être prolongée pour desservir le futur centre aquatique.
- Agglopolys prendra entièrement à sa charge les frais de transport et pédagogiques pour les scolaires de notre école, comme de celles des 25 autres communes de l'Agglomération, dans le cadre de l'apprentissage de la natation. La participation aux frais pédagogiques portera sur 10 h de cours de natation par classe et par an, pour les classes de CP, CE1, CE2 et CM1, soit pendant 4 ans.



• Transport en commun : une idée pour les week-ends ou les vacances !

En prévision des vacances, sachez que la **ligne 18** du réseau « **ROUTE 41** » du Conseil Général peut vous permettre, au départ de la gare SNCF de Blois, d'accéder à différents lieux touristiques. Le car vous mène par exemple aux châteaux de Chambord, Cheverny, Beauregard et Blois.

Vous pouvez ainsi réaliser plusieurs visites dans la journée pour 6 euros. La brochure présentée ci-contre est à votre disposition en mairie.



La Journée du Transport Public

Le **21 septembre 2011**, vous pourrez circuler sur l'ensemble du réseau TUB avec un seul ticket de bus (1,10 euro) et ce, durant **toute la journée** (le ticket est habituellement valable 1 heure).

JOURNÉE DU TRANSPORT PUBLIC
21 SEPTEMBRE 2011

Refonte des horaires SNCF ligne Tours-Orléans (Paris) pour janvier 2012

L'objectif est d'instituer un cadencement régulier des horaires, notamment aux heures de pointe. Selon un avant-projet, la tendance viserait à titre d'exemple sur l'axe Blois-Orléans à :

- créer de nouveaux trains ou arrêts supplémentaires répartis sur la journée (14 trains)
- supprimer un certain nombre de trains ou d'arrêts dans les petites gares (19 trains),
- avancer ou retarder certains horaires d'une dizaine de minutes (23 trains).

Si vous pouvez être concerné à titre professionnel ou personnel, n'hésitez à nous rencontrer afin que l'on vous présente dans le détail cet avant-projet.



Sachez que vous pouvez également soutenir, en y adhérant (2 €), l'association Blois-Paris Illico qui se mobilise pour améliorer la desserte Blois-Paris. www.bloisparisillico.com



Le transport à la demande : on en redemande !

Un petit bilan : sur les 21 communes concernées par ce service, 317 réservations ont été comptabilisées sur les 8 premiers mois de fonctionnement.

Les adhérents sont pour environ 70 % d'entre eux des femmes et des retraités. Globalement, ils apprécient la qualité du service de prise en charge devant le domicile, la convivialité et la possibilité d'installer sur demande une plateforme d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Au terme de l'expérimentation, il y a de fortes probabilités pour que ce service soit pérennisé et même développé !



Il pourrait ainsi s'étendre aux 5 autres communes et voir ses créneaux horaires étendus aux samedi après-midi et mardi matin.

Habitants de Saint-Denis-sur-Loire, n'hésitez pas à nous faire part de votre expérience et à vous abonner à ce service qui préfigure sans doute les transports collectifs de l'avenir en milieu rural.

Nous reviendrons vers vous en septembre pour vous exposer dans le détail les améliorations.



Commission Environnement et Développement Durable

Sous la responsabilité de Sophie MILTEAU

Consommation d'eau à Saint-Denis-sur-Loire

	2007	2008	2009	2010
Production d'eau (château d'eau de Villeneuve)	203 302	203 916	234 033	281 436
Exportation vers La Chaussée-Saint-Victor	156 829	158 128	168 948	239 003
Volume consommé sur notre commune	44 442	37 576	38 904	37 966
Nombre d'abonnés	389	391	388	394

La production d'eau augmente de façon constante depuis ces dernières années (+38%). Cette augmentation est due **exclusivement** à l'augmentation des volumes exportés vers La Chaussée-Saint-Victor (+52 % entre 2007 et 2010).

A noter : le rapport du délégataire en charge de la gestion de l'eau sur notre commune fait apparaître une nette amélioration du réseau puisque les pertes d'eau sur le réseau ne représentent « plus » que 1,23 m³ par km et par jour en 2010 au lieu de 6,39 m³ par km et par jour en moyenne en 2009.

Petit point sur la qualité de l'eau :

Vous avez tous reçu avec votre facture d'eau une synthèse de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des résultats d'analyse. Si vous souhaitez accéder à une analyse plus fine, vous pouvez consulter le site www.eaupotable.santé.gouv.fr.

Le rapport complet de la SAUR, notre délégataire, pour l'année 2010 est disponible en mairie.



La Nappe de Beauce

La nappe de Beauce s'étend sur 9 500 km² entre la Seine et la Loire, sur les régions Centre et Île-de-France et présente une capacité de stockage estimée à 20 milliards de m³.

Environ 3 300 agriculteurs ont recours à l'irrigation. Les prélèvements sont variables d'une année sur l'autre et fluctuent généralement entre 200 et 300 millions de m³ par an.

Les prélèvements pour l'eau potable et l'industrie sont relativement stables et représentent respectivement 80 millions de m³ et 20 millions de m³ (diagnostic du SAGE).

La ressource nécessite de mettre en place une gestion collective des prélèvements dans la nappe à travers notamment le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) qui définit les priorités en cas de crise.

A partir de ces éléments, la Préfecture régule les prélèvements en deux temps dans l'année :

- à la sortie de l'hiver

Un volume maximal est attribué à chaque irrigant au vu du niveau de la nappe.

Pour 2011, il a été décidé que les irrigants ne pourront prélever au maximum qu'une partie seulement de leur volume de référence individuel. Les volumes de référence individuels sont multipliés par le coefficient d'attribution qui pour la zone **Beauce blésoise est de 0,737**.

- en cours de campagne

Des mesures complémentaires de limitation des prélèvements sont, si nécessaire, arrêtées au vu du débit des rivières afin de répondre aux besoins des milieux naturels.

A savoir : **A Saint-Denis-sur-Loire**, la nappe étant constituée de plusieurs couches, les agriculteurs puisent l'eau à une profondeur de 50 m, dans la nappe calcaire, alors que le château d'eau puise à une profondeur de 140 m dans la craie (les deux couches étant isolées de 90 m).



Petites astuces pour économiser l'eau

Quelques chiffres utiles pour s'y retrouver :

Retenez que c'est d'abord dans votre salle de bain que ça se passe !

Dans la salle de bains

- Toilette au lavabo : 5 litres environ
- Douche de 4 à 5 minutes : de 60 à 80 litres
- Bain : de 150 à 200 litres

Dans les toilettes

- Chasse d'eau : de 6 à 12 litres à chaque utilisation
- Chasse d'eau double commande : de 3 à 6 litres à chaque utilisation

Dans la cuisine

- Vaisselle à la main : de 15 litres (remplissage des bacs) à 50 litres (eau courante)
- Lave-vaisselle : de 25 à 40 litres par lavage (20 à 25 litres pour les plus récents)
- Lave-linge : de 70 à 120 litres par lessive (40 à 90 litres pour les plus récents)

Dans le jardin

- Évaporation d'un gazon : 3 à 6 litres d'eau par m² par jour quand il fait chaud
- Arrosage du jardin : de 15 à 20 litres par mètre carré
- Remplissage d'une piscine : de 10 000 litres (piscine gonflable de 4,5 m de diamètre) à 80 000 litres (voire beaucoup plus en fonction de la taille et de la profondeur).

Comment réaliser 40% d'économie par an et préserver nos nappes profondes :

- **En vérifiant l'absence de fuite au compteur,**
- installant une **douchette économe** (et un flexible renforcé car la douchette réduit le débit de 20 à 12 litres/minute et augmente la pression), OU un réducteur de débit entre le robinet et le flexible de douche (solution moins onéreuse mais procurant moins de confort d'utilisation),
- en choisissant un **mitigeur thermostatique** (moins de gaspillage pour atteindre la température souhaitée),
- en installant une **chasse d'eau à double commande** (3/6 l), OU un dispositif pour réduire le volume du réservoir (plaquettes ou sacs WC) ;
- en installant des **réducteurs de débit (appelés aérateurs ou mousseurs)** sur les becs des lavabos et de l'évier (à la place des simples brise-jets existants).

Dans le cadre d'une installation neuve, choisir des **mitigeurs à double butée** (en position classique, ils fournissent 6 litres/minute, et en soulevant plus loin le levier, on obtient un débit plus important, pour le remplissage des gros récipients par exemple) ;

- en remplaçant les anciens lave-linge et lave-vaisselle par des modèles récents économes en eau (et en énergie) ;
- **en récupérant l'eau de pluie pour arroser le jardin, nettoyer la voiture.** À titre d'indication, un récupérateur d'eau de pluie de 300 litres permet de réaliser une dizaine de remplissages dans l'été et d'économiser environ 3 m³ par an.

L'équipement des douches, WC et lavabos permet de faire une économie de l'ordre d'un tiers de 120 m³/an, soit 40 m³/an).

Sans compter que ces équipements hydro économes adaptables sur les sanitaires permettent de faire des économies d'énergie significatives (30 à 40% de l'eau consommée dans un logement est chauffée).

Source : www.jeconomiseleau.org

Remarque : A propos du prix de l'eau potable : si vous regardez bien vos dernières factures d'eau, vous remarquerez que la part communale sur l'abonnement (2,29 €) et sur les consommations (0,51 € le m³) n'a pas augmenté depuis, au moins, l'année 2006. Le conseil municipal de septembre étudiera cette question car des travaux importants sur le château d'eau doivent être engagés dans les années à venir si nous souhaitons conserver une qualité d'eau conforme à la norme.

**PLUS QUE JAMAIS, NOUS NE POUVONS QUE VOUS INCITER À ÉCONOMISER
CETTE RESSOURCE VITALE MAIS PAS INÉPUISABLE QU'EST L'EAU !**

Fleurs de printemps

Vous avez pu constater en mars/avril de nouvelles bordures de fleurs printanières !

Les jonquilles, jacinthes, crocus, anémones, tulipes ont embelli les pieds des murs qui conduisent aux lavoirs de Macé et des Mées.

Nous projetons d'agrémenter également les pieds de panneaux d'entrée de hameau avec des plants de fleurs se plaisant dans la rocaille et peu demandeuses d'eau. Deux panneaux sont pour l'instant concernés : à l'entrée de Villeneuve et le long de la RD 2152.



Les haies paysagères s'étoffent :

Une nouvelle haie vient s'ajouter à celle plantée en 2009 à la sortie de Villeneuve. Elle se situe cette fois-ci à l'entrée de ce hameau, juste avant le pont de chemin de fer, sur la droite. Vous pourrez y apercevoir déjà en fleurs roses et rouges, les lavatères et les fuchsias. Et d'autres couleurs apparaîtront à l'automne ! Elle sera complétée ultérieurement.



À noter : sur une trentaine de plants mis en terre, 6 ont fait l'objet de vols. Ces dégradations concernent également les bordures de fleurs. Nous espérons bien sûr que l'argent public et le fruit du travail des employés communaux seront respectés lors des prochaines actions. Nous ne pouvons que déplorer avec la plus grande force ces comportements inciviques.

À propos des chemins et de leur entretien : nous tenons à remercier les agriculteurs qui ont fait l'effort de ne pas traiter les chemins et bordures de route.

Nettoyage des bords de Loire

L'opération « nettoyage des bords de Loire » s'est déroulée le 19 mars.

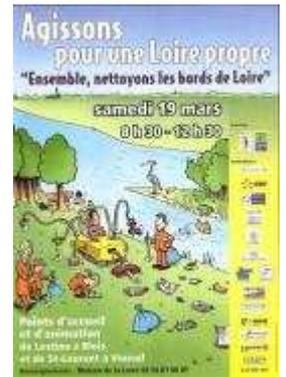
Cette année aura été marquée par une participation plus importante et un nettoyage étendu.

Une vingtaine de personnes se sont en effet retrouvées sur le petit parking des bords de Loire, au bout de l'Allée des Platanes. Elles se sont ensuite dispersées le long de la Loire et vers la Route Départementale, entre les anciens locaux de Leader Price et Tousalon.

Une dizaine de sacs plastiques remplis notamment de récipients en verre, en plastique, de papiers et cartons ont été ramenés.

Le retour a été l'occasion de partager une petite collation en profitant également de l'animation sur le thème des oiseaux proposée par Béatrice Amossé, de l'Observatoire Loire.

Merci à tous les participants !



« AGENDA 21 »



L'Agenda 21 ou "**Programme pour le 21ème siècle**", a pour but de définir un programme d'actions concrètes qui visent à concilier les besoins actuels de notre génération sur le territoire de l'agglomération bloisaise, sans compromettre ceux des générations futures.

Concrètement, il vise à améliorer la qualité de vie des habitants, tout en économisant notamment les ressources naturelles et renforçant l'attractivité du territoire.



Afin d'appréhender plus précisément vos souhaits d'évolution de votre cadre de vie, nous vous joignons un questionnaire d'Agglopolys. Il vous suffit de le compléter et de le renvoyer à l'aide de l'enveloppe préaffranchie.

Les résultats vous seront communiqués sur le site internet d'Agglopolys et de la Ville de Blois ainsi que dans le Blois Mag. Par ailleurs, un second temps d'échange vous sera proposé au cours du mois d'octobre prochain.

Vous avez jusqu'au 31 juillet pour nous donner votre avis ! Alors prenez le temps de rêver l'avenir de votre territoire.

Vous pouvez également remplir l'enquête en ligne !

« LOMBRICOMPOSTAGE ? »



Val-Éco se propose de mener une **expérimentation** de « **lombricompostage** ».

Cette méthode de compostage permet de transformer, sans fuite ni odeur, ses déchets végétaux en un terreau noir et en engrais liquide par la simple action de vers de terre. Le matériel a la forme de bacs ronds ou carrés superposés et prend la place d'une chaise. Il peut sans difficulté être installé en intérieur.

Avant d'engager la collectivité dans une opération de diffusion du lombricomposteur, Val-Éco recherche des foyers témoins adoptant cette technique.

Cette opération durera un an. Les ménages seront sélectionnés selon une diversité de critères (nombre et âge des membres, alimentation...).

Si vous êtes intéressé(e) pour participer à l'expérimentation, vous pouvez contacter Val-Éco :

- Par courrier à **Val-Éco, 1 rue Honoré de Balzac, 41000 BLOIS**
- Par courriel à l'adresse **service.animation@val-eco41.fr**
- Par télécopie au numéro : **02 54 74 62 26**.



À noter, en matière de développement durable, le fonds de concours de 1 923 € qu'Agglopolys a accordé à la commune au titre des économies d'énergie pour la pose du faux-plafond dans la salle du conseil et le remplacement prochain des menuiseries de la Maison des Associations.

COMMISSION VOIRIE

Commission sous la responsabilité
de Patrick MENON et Jean Pierre MOREAU

Pour information, le chantier d'effacement des réseaux des Mées démarrera en septembre prochain. Il durera plusieurs mois. Les entreprises qui interviendront seront les mêmes que celles qui avaient travaillé sur l'enfouissement des réseaux du Bourg et qui avaient donné entière satisfaction. Nous comptons sur votre compréhension pendant toute la période des travaux et vous prions de nous excuser des désagréments et gênes que cela provoquera dans le quartier. Nous vous joignons ci-après le schéma d'implantation des futurs candélabres : marqués *LEP* de 1 à 21.



Les travaux d'entretien de voirie sur la commune, relatés dans le dernier Trait-d'Union seront réalisés par l'entreprise Enroplus, en septembre prochain. Leur coût sera d'environ 56 000 €.

Deux autres informations concernant la voirie en rapport avec la Communauté d'Agglomération :

- La deuxième tranche de travaux sur la zone d'activités des Sarrazinières est en cours d'étude. Dès les crédits de financement dégagés, Agglopolys devrait commencer les travaux.

- Nous avons appris tout récemment que la Levée de la Loire entre Saint-Denis-sur-Loire et Ménars, maintenant officiellement sur le parcours de La Loire à Vélo, sera refaite. Des incertitudes demeurent encore sur le type de revêtement mais les travaux sont prévus pour débuter en octobre 2011.

Ayez bien conscience que de tels travaux ne sont réalisables que dans le cadre de l'intercommunalité. Lorsque l'Agglo investit, ses habitants en profitent.



Commission Urbanisme - Sous la responsabilité de Patrick MENON

Où en sont nos lotissements ?



Sur le lotissement « Les Ouches », les travaux d'aménagement des voiries et réseaux sont terminés. Seuls les candélabres n'ont pas été installés mais une protection de leur base (socle) a été faite avec de grosses pierres. Les premières constructions ont déjà démarré.

C'est bien entendu avec beaucoup de satisfaction que nous constatons que la commercialisation de

ce lotissement se déroule très bien. A ce jour, 13 lots sur les 16 disponibles sont vendus et 11 permis de construire sont déjà déposés.

Les plantations d'arbres et arbustes sur les espaces publics seront réalisées à l'automne prochain.

Ces espaces publics seront rétrocédés à la commune dès l'achèvement des travaux.



A propos du lotissement communal de « La Martinière », les nouvelles sont plutôt encourageantes. Les dernières « tracasseries administratives » sont en voie d'être réglées. Toutes les parcelles sont maintenant propriété de la commune. Les travaux de viabilisation devraient pouvoir commencer avant la fin de cette année. La commercialisation des lots par notre aménageur, 3 Vals Aménagement, commencerait donc en 2012.

Modification du PLU

Toujours en urbanisme, le conseil municipal du 28 juin a entériné la modification de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme). Un « toilettage » de certains aspects du règlement des différentes zones le rendra plus clair, plus « ouvert » et moins contraignant pour les futures déclarations de travaux et permis de construire.

Urbanisme : Diagnostics immobiliers

Diagnostics immobiliers obligatoires

Depuis le 1er novembre 2007, le propriétaire a l'obligation de fournir un dossier technique afin d'informer l'acquéreur ou le locataire des caractéristiques et de l'état du bien mis en vente ou à louer.

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE	LES CONDITIONS D'APPLICATION
Un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) <i>Art. L. 1334-6 du Code de la santé publique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Immeuble d'habitation et locaux annexes de l'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949 - Annexe à la promesse de vente ou à l'acte authentique - Constat datant de moins d'un an - A réaliser par un contrôleur agréé ou un technicien de la construction qualifié : www.btp.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article = 221
La présence ou l'absence de matériaux ou produits de construction contenant de l'amiante <i>Art. L. 1334-13 du Code de la santé publique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Immeuble bâti dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997 - Annexe à la promesse de vente ou à l'acte authentique - A réaliser par un contrôleur agréé ou un technicien de la construction qualifié
La présence de termites <i>Art. L. 133-6 et R. 133-7 du Code de la construction et de l'habitation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Immeuble bâti dans les zones délimitées par un arrêté préfectoral - Annexe à la promesse de vente ou à l'acte authentique - Constat datant de moins de six mois - A réaliser par une personne certifiée
Un état de l'installation intérieure de gaz <i>Art. L. 134-6 du Code de la construction et de l'habitation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Immeuble à usage d'habitation et leurs dépendances - Installation intérieure de gaz réalisée depuis plus de 15 ans - Annexe à la promesse de vente ou à l'acte authentique - Constat datant de moins de trois ans - A réaliser par un professionnel certifié
Un état des risques naturels et technologiques (ERNT) <i>Art. L. 125-51 du Code de l'environnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Immeuble situé dans une zone couverte par un plan de prévention des risques technologiques, ou un plan des risques naturels prévisibles, ou dans une zone de sismicité - Annexe à la promesse de vente ou à l'acte authentique - Documents et informations disponibles en mairie, en sous-préfecture, à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, ou sur internet : www.prim.net/cgi_bin/citoyen/macommune/23_face_au_risque.html, http://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr/actions_etat/defense-securite.html - Etat datant de moins de six mois avant la date de conclusion de la promesse de vente ou de l'acte - Obligation d'informer l'acquéreur sur les sinistres survenus et ayant donné lieu à une indemnisation au titre de la garantie contre les effets des catastrophes naturelles ou technologiques
Un diagnostic de performance énergétique (DPE) <i>Art. L. 134-1 du Code de la construction et de l'habitation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Tout bâtiment ou partie de bâtiment clos et couvert - Valeur informative - Annexe à la promesse de vente ou à l'acte authentique, ou au contrat de location - DPE datant de moins de dix ans - A réaliser par un professionnel certifié
Un état de l'installation intérieure d'électricité <i>Art. L. 134-7 du Code de la construction et de l'habitation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Immeuble à usage d'habitation - Installation intérieure d'électricité réalisée depuis plus de 15 ans - Annexe à la promesse de vente ou à l'acte authentique - Constat datant de moins de trois ans - A réaliser par un organisme accrédité

Commission Bâtiments Communaux

Sous la responsabilité de Patrick MENON

Suite à l'acquisition des bâtiments de l'ex-Sofarama, les employés communaux ont aussitôt procédé à la sécurisation des lieux au niveau du rez-de-chaussée, en réutilisant des matériaux récupérés sur place, et en empêchant l'accès à l'étage en démontant les escaliers extérieurs. Ils ont ensuite débroussaillé et tondu pour rendre les abords un peu plus « présentables » qu'ils ne l'étaient auparavant.

Le travail avec le service Développement Économique d'Agglopolys continue en vue de la réhabilitation ou de la destruction du bâtiment. Cet espace peut s'avérer très intéressant voire stratégique pour certaines activités industrielles ou économiques. Affaire à suivre, bien sûr !



Autres travaux également réalisés par les employés: le nettoyage des murs de la cour de la mairie et de l'entrée du cimetière ainsi que la peinture des grilles et portail de la Mairie.



N'oublions pas non plus le temps qu'ils ont passé dans la Salle du Conseil suite à la pose du faux-plafond et du changement des éclairages pour refaire les peintures. Les conditions de travail de vos élus en sont considérablement améliorées.



Un remaniage de la couverture de l'église est nécessaire. Beaucoup de crochets d'ardoises sont défectueux sur la partie haute. Des devis ont été demandés. Les travaux (entre 10 000 et 20 000 €) seront réalisés en fin d'année.

Dans le cadre du développement durable et des économies d'énergie, nous avons obtenu un fond de concours d'Agglopolys pour le changement des fenêtres de la Maison des Associations. Elles seront remplacées également avant la fin de l'année.

Enfin le projet d'une nouvelle maison des associations est toujours d'actualité. Nous allons lancer les études de faisabilité au cours du deuxième semestre.

Commission des Affaires Scolaires Sous la responsabilité de Martine CIRET

Ecole Lorjou



L'année scolaire s'est bien déroulée.

Comme l'an dernier, nous avons échangé régulièrement avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves de nos trois communes. Ces réunions nous permettent d'harmoniser notre organisation et d'anticiper ou de régler rapidement d'éventuels problèmes.

Depuis quelques semaines, deux de nos agents sont en arrêt maladie. A cette occasion, nous tenons à remercier l'ensemble des autres employés communaux qui n'ont pas hésité à assurer le service et la surveillance des enfants à la cantine, en plus de leurs tâches habituelles.

Un grand merci également à deux jeunes filles de la commune : Élodie GANDON qui, pendant quelques semaines, a cuisiné, servi les repas et assuré le ménage, et Sabine BENNETAULT qui nous a rejoints spontanément pendant une semaine.

La fête de fin d'année a eu lieu le samedi 25 juin à Saint-Denis-sur-Loire. Beaucoup de soleil et de monde pour une belle réussite, une fois encore, grâce à tous les acteurs : l'Association des Parents d'Élèves du RPI, les enseignant(e)s pour la qualité des chorégraphies et les enfants des trois écoles, bien sûr, pour leurs talents d'acteurs, danseurs et chanteurs !



La prochaine rentrée est fixée au lundi 5 septembre 2011.

Pour l'année scolaire 2011-2012, les effectifs prévisionnels sur les trois communes de notre regroupement scolaire sont les suivants :

Classe	Maternelle			Primaire				
	Petite section	Moyenne section	Grande section	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
Effectif	17	19	19	15	20	19	25	18



Bien que les effectifs soient plutôt en stagnation depuis quelques années, la nouvelle que nous redoutions est arrivée il y a quelques semaines : si la situation en termes d'effectifs perdure, le RPI de la Vallée Saint-Jean perdra une classe à la rentrée 2012.

Cette information est évidemment inquiétante pour nous et les équipes municipales sont bien décidées, les trois maires en tête, à infléchir la décision de l'Inspection Académique. Les projets de lotissements sur les trois communes devraient contribuer à accroître les populations de manière significative. La présence de logements locatifs permet d'espérer accueillir des familles avec des enfants en bas âge. C'est à ce prix que nos écoles vivront et... survivront.



En attendant, il nous reste l'espoir né des déclarations récentes du Président de la République annonçant qu'aucune fermeture de classe en primaire n'aurait lieu à la rentrée 2012 !

Les nouveaux tarifs de cantine et garderie ont été votés, en même temps que le nouveau règlement intérieur, lors de la séance du conseil municipal du 17 juin :

Tarifs cantine :

- Repas enfant pris régulièrement.....3,23 €
- Repas enfant pris occasionnellement.....4,10 €
- Repas adulte4,53 €

Tarifs garderie :

- Demi-journée.....4,10 €
- Journée.....6,15 €
- Forfait mensuel demi-journée26,52 €
- Forfait mensuel journée34,68 €

Le mot de la Directrice

L'année scolaire se termine, voilà un petit bilan des sorties et des animations :

- **Lundi 6 décembre** : spectacle de marionnettes « le génie de la grande poubelle ». Le sujet était le tri sélectif, qui fait partie de notre projet d'école.
- **Jeudi 16 décembre** : Pour le spectacle de Noël, les enfants des deux classes ont chanté les chants appris en classe et avec Émilie. Ce concert était donné pour les parents.
- **Vendredi 17 décembre** : Goûter de Noël. Les élèves de CE1 et CE2 étaient invités par les maternelles qui avaient préparé les gâteaux.
- **Vendredi 11 février** : Nous sommes allés passer la journée à YOUPI-NON' à CHAMBRAY LES TOURS, avec les maternelles de Villerbon. Cette sortie s'inscrivait dans l'unité d'apprentissage en éducation sportive.
- **Vendredi 11 mars** : Intervention de Val-Éco, au sujet du tri sélectif.
- **Vendredi 15 avril** : Pour le Carnaval, les enfants des deux classes ont défilé dans les rues, avec les parents. Ils ont chanté, dansé et ont terminé par un lancer de confettis. De retour dans la cour, ils ont goûté avec les parents, qui avaient confectionné des gâteaux.
- **Jeudi 26 mai** : Sortie au parc floral d'ORLEANS LA SOURCE, avec visite de la serre aux papillons et du potager, dans le cadre de notre projet d'école sur le jardinage.
- **Mardi 7 juin** : Les élèves de CE1 CE2 ont visité le château de BLOIS.
- **Vendredi 17 juin** : Les élèves de CE1 CE2 ont fait une randonnée. Ils sont partis de l'école pour aller jusqu'au lavoir de COUR SUR LOIRE.
- **Samedi 25 juin** : Fête de l'école.



LUDO-MOBILE



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois a organisé un après-midi jeux, le lundi 4 juillet dernier sur la place Eugène LEROUX, de 15h à 18h.

Une trentaine de dionysiens, tous âges confondus, se sont retrouvés pour découvrir de nombreux jeux de société. Chacun a passé un agréable moment dans une ambiance très conviviale.

À 18h, la question posée par tous était : **Quand est-ce qu'on recommence ?**

Devant ce succès, il a été décidé de renouveler l'opération à l'automne ou pendant l'hiver, dans la Maison des Associations. Nous vous tiendrons informés de la date, en temps utile, pour que vous puissiez nous rejoindre nombreux !



LES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES

Association
POur
Les
LOisirs
St-Denis-sur-Loire



Pour ce bulletin de fin de saison, l'Association Apollos vous présente une rétrospective de ses activités pour 2011 :

- La fête de la nouvelle année a eu lieu le 9 janvier
- La boum des enfants le 12 février
- Le théâtre les 19-20 mars et 27-28 mars et nouveauté cette année 3 avril à Marolles
- La pétanque le 22 mai
- La Guinguette avec le Comité des Fêtes le 18 juin
- Association Jeunes.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances, profitez bien de votre été.

A noter pour la rentrée :

Notre Assemblée Générale aura lieu le 13 septembre à 20h30 : bilan de nos activités et bilan financier puis inscription à la gymnastique.

Le 10 septembre 17h30-21h00 boum pour les jeunes du collège de 6^{ème} à 3^{ème}

Toutes nos coordonnées sont à la fin de cet article.



LA FETE DE LA NOUVELLE ANNEE



Bonne Année Ce 9 janvier 2011 était organisée notre fête annuelle de la nouvelle année.

Notre édition 2011 a eu un beau succès car environ 70 personnes sont venues participer pour certaines à la marche, d'autres seulement au goûter.



Avant les galettes et le vin chaud, nous avons proposé une rétrospective en diaporama de nos activités de l'année 2010.

La marche s'est déroulée sous un temps ensoleillé et le goûter a bien été apprécié. Une bonne après-midi pour tous les participants.

Nous souhaitons autant de monde pour notre édition 2012 !!!



LA BOUM DES ENFANTS



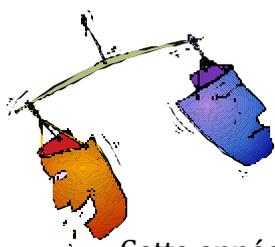
28 enfants sont venus nous rejoindre le samedi 12 février 2011, à la salle des Associations de St-Denis-sur-Loire.

Nous leur avons proposé cette année toute la boum avec des clips vidéos, ce qui a bien plu à tous.

Le goûter a été organisé avec une fontaine de chocolat, brochette de fruit, chamallow, brioches.

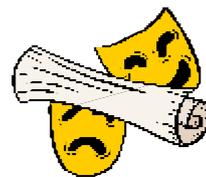
Tous les enfants se sont bien amusés et nous les attendons encore plus nombreux l'an prochain.





LE

THEATRE



Cette année 2 pièces ont été proposées par notre troupe de jeunes.

La première pièce : **TRANSIT** de Joël Contival.

L'action se passe dans une salle de transit d'un petit aéroport de province... problème, les passagers du vol 8008 695 000 7207 à destination de l'île de Chihuahua partiront-ils un jour ? L'avion se fait attendre...



La seconde pièce : **BALADE EN ENFER** de Frédéric Wickel

Satanas, Secrétaire de l'Enfer, accueille de nouveaux arrivants : Des âmes peu exemplaires mais très humaines, chargées de leur histoire personnelle. Entre aventures et bouts de chansons, l'antichambre de l'Enfer se révèle un endroit très animé... et bien vivant.

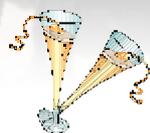
Nouveauté cette année pour le théâtre : en plus de nos habituelles séances à la Salle des Associations de Saint-Denis-sur-Loire qui ont eu lieu les 19-20 et 27-28 mars 2011, la commune de Marolles nous a gentiment proposé d'organiser une représentation chez eux. Nous avons donc présenté nos pièces à Marolles le 3 avril. Pour l'édition 2012, nous pensons également faire des représentations à Villerbon, c'est en discussion avec les représentants de la Mairie de Villerbon. A suivre pour l'an prochain...



LA PETANQUE

Pour l'édition 2011 de la pétanque, 36 boulistes sont venus taquiner le cochonnet sur le terrain de pétanque de Saint-Denis-sur-Loire.

13 jeunes cette année et c'est Maureen Pete qui remporte l'édition 2011 (elle avait déjà gagné l'an passé, Bravo Maureen), 6 femmes seulement et la gagnante est Dominique Chavanon, par ailleurs membre de notre Association. Le gagnant homme est M. Jean Gresleau. Les lots pour cette édition étaient un lecteur de DVD Blu-ray, une chaise longue de jardin et pour les jeunes un appareil photo numérique mais tous sont repartis avec un sac rempli de lots.



LA GUINGUETTE LE 18 JUIN 2011

Nous finissons en beauté la saison 2010-2011 de nos activités. En effet cette année, notre Guinguette, en association avec le Comité des Fêtes, a rencontré un gros succès. Environ 160 personnes dont une douzaine d'enfants sont venues à notre édition 2011.



Cette année, ce sont les deux associations, le Comité des Fêtes et Apollos qui se sont chargées du repas et de la préparation des plateaux. Nous avons ainsi pu proposer un repas gastronomique avec des verrines et un plat chaud, ce qui n'avait jamais été fait jusqu'à maintenant. L'investissement demandé en valait la peine puisque le repas a été très apprécié. Comme tous les ans, l'orchestre Dominique Naud a enthousiasmé les valeureux danseurs.

Nous remercions également Mme Traoré pour son apéritif.



Bravo à tous les organisateurs. C'était très réussi.



UNE ASSOCIATION JEUNE ?

Nous sommes allées à l'inauguration du local jeune et de la piste de BMX de Villerbon. Nous avons été enthousiasmées par l'énergie des jeunes de Villerbon et de la Mairie qui ont permis toutes ces réalisations en seulement un an d'existence de leur Association : City jeunes. Inès a créé sur un réseau social un groupe de Jeunes de Saint-Denis-sur-Loire afin de recueillir leurs idées. Déjà de nombreux jeunes se sont manifestés et attendent avec impatience une réunion.

Un barbecue sera organisé fin août avec City Jeunes à Villerbon. Affaire à suivre...

LA GYMNASTIQUE ET LE YOGA

Nos cours de gymnastique tonique, step et yoga s'arrêtent pour l'été. Inscriptions pour la nouvelle saison lors de notre Assemblée Générale le 13 septembre, reprise le 20 septembre pour le yoga et le 23 septembre pour le step (à confirmer).



GENTER PARCS

Nous avons toujours la carte Center Parcs. Si vous avez envie de passer une journée à Center Parcs cet été, n'hésitez pas à nous contacter. Pour une participation de 8 €, vous pourrez profiter d'une journée à moitié prix (20 € au lieu de 40 €) pour 8 personnes.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Sylvie Menon au : 02 54 74 61 32

NOUS CONTACTER

<http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE> (ou seulement apollostdenis sur un moteur de recherche)

Notre adresse : Apollos - 19 rue de la Loire - 41000 ST-DENIS-SUR-LOIRE

Adresse mail : apollostdenis@free.fr

Portable : 06.82.36.17.19



**TOUS LES APOLLOS VOUS SOUHAITENT DE
BONNES VACANCES**

LE CLUB DU BEL AGE

Jeudi 6 Janvier

Nous débutons l'année en présentant tous nos meilleurs vœux à chaque adhérent du club. Nous présentons l'organisation du bureau pour diriger nos activités futures.

Vendredi 25 mars

Nous quittons notre village pour assister à une « journée festive » dans le Gâtinais. Nous arrivons au « Relais du Miel » pour y savourer un déjeuner copieux basé sur le cochon, avec toutes ses variantes (rillettes, boudin noir, terrines diverses...), avec des intermèdes dansants.

Samedi 26 mars

Nous allons à Villerbon pour nous égayer à un « goûter spectacle » qui se passe dans l'après-midi.

Samedi 16 avril

Nous sommes pris par notre concours de belote.

Jeudi 26 mai

Notre sortie annuelle nous conduit dans la « Vallée de la Creuse ». Nous partons à 7h30 pour atteindre La Châtre où nous visitons le musée George Sand.

Après cette visite très intéressante, nous allons à Crozant en parcourant la campagne qui a un air de bocage avec ses haies, ses troupeaux de vaches blanches ou brunes et de moutons.

Aussitôt le déjeuner terminé, nous montons à bord d'une vedette amarrée au bord de la Creuse. Léger clapotis de l'eau, dû au vent. Deux hôtesse nous signalent les endroits remarquables : ruines du Château de Crozant, les Rochers des Fileuses, le confluent de la Sedelle, le moulin Pillemanin, le lac Chambon, la plage de Fougères et de Fressine.

Après 12 km de parcours, nous atteignons le barrage d'Eguzon. Nous faisons demi-tour et revenons à Crozant pour reprendre notre car et pour rejoindre notre village.

Jeudi 30 juin

Notre repas de clôture de l'année se déroule dans une ambiance toujours aussi conviviale.



Activités prévues pour la rentrée :

- Jeudi 8 septembre : reprise des rencontres du club
- Jeudi 24 novembre : banquet annuel
- Mercredi 7 décembre : festivités gourmandes dans le Maine-et-Loire
- Samedi 10 décembre : concours de belote
- Jeudi 15 décembre : dernière réunion de l'année, avec bûches de Noël

L'ACTUALITÉ DU COMITÉ DES FÊTES

Qu'on se le dise, « il se passe [souvent] quelque chose à Saint-Denis-sur-Loire » ! Les associations dionysiennes y veillent. Pour sa part, le Comité des Fêtes, qui a eu une actualité particulièrement riche sur le mois de juin, reconduit ses animations et activités à la rentrée.

Retour sur notre activité du premier semestre 2011 :

C'est avec plaisir que le Comité des Fêtes enregistre sur ce premier semestre 2011 une hausse très sensible de la participation aux animations qu'il propose. Pour tous les bénévoles de l'association c'est très encourageant ! Tous nos remerciements aux dionysiens qui ont « répondu présent » aux rendez-vous que nous leur avons donnés en juin dernier : la randonnée pédestre des bords de Loire et la soirée guinguette.

Dimanche 5 juin : « randonnée des bords de Loire »

Pour cette manifestation, la participation est en augmentation de 60% par rapport à celle de l'année 2010 : 164 randonneurs ont répondu présent ! Deux circuits en boucle de 9 et 15 kms leur étaient proposés, à la découverte d'un riche patrimoine, sur les communes de Saint-Denis-sur-Loire, La Chaussée-Saint-Victor, Ménars et Cour-sur-Loire. Pour la circonstance, les employés municipaux avaient broyé la végétation sur les sentiers communaux dionysiens. Des particuliers nous ont également autorisés à passer sur leurs terrains et nous les en remercions. Pour les dionysiens, cette randonnée hors des « sentiers battus » constitue l'opportunité de redécouvrir, en famille ou entre amis, les différentes facettes d'un patrimoine ligérien exceptionnel. L'édition 2012 est déjà inscrite au calendrier du Comité départemental de randonnée pédestre : elle aura lieu le dimanche 10 juin prochain !

Samedi 18 juin : soirée guinguette

Pour la quatrième année consécutive, à l'occasion de la « fête de la musique », nous proposons une « soirée guinguette », en partenariat avec l'association Apollos. Cette soirée s'est déroulée Place Eugène Leroux. Elle a débuté par un repas (sur réservation) et s'est poursuivie jusqu'à 2 heures du matin par une soirée dansante (accès libre et gratuit) animée par l'orchestre Dominique Naud. Le dîner en plein air a rassemblé 164 personnes dont une douzaine d'enfants, soit une participation en augmentation de 100% par rapport à celle de l'édition 2010. Tous les records sont battus !

Pour cette guinguette 2011, on notera deux innovations majeures :

- Un apéritif autour de spécialités sénégalaises que Lalla Traoré, la dionysienne qui les a préparées, souhaitait faire découvrir aux convives. Les jus de fleurs d'hibiscus (plutôt doux) et de gingembre (plus corsé) accompagnaient les pastels, sorte de beignets à la viande.



En cuisine...

Les jus de fleurs d'hibiscus (plutôt doux) et de gingembre (plus corsé) accompagnaient les pastels, sorte de beignets à la viande.

- Un repas avec plat chaud, entièrement préparé par des bénévoles d'Apollos, alors que les années précédentes nous servions un plateau-repas froid fourni par un traiteur.

Bravo et merci à tous ceux qui ont préparé le repas et l'apéritif, tant pour la qualité des plats et des boissons proposés que pour l'importance de leur implication personnelle.



Par ailleurs, chacun a pu apprécier la qualité de l'animation musicale qui a donné des fourmis dans les jambes de toutes les générations de dionysiens !

Après un tel succès, l'organisation d'une nouvelle soirée guinguette en 2012 s'impose !

Sur la piste...

Vendredi 24 juin : Participation à l'organisation du marché gastronomique nocturne et du bal folklorique

La municipalité soutient l'action du Comité des Fêtes. C'est donc tout à fait naturellement que notre association a apporté sa contribution logistique à la commune pour l'organisation de la soirée de lancement du festival « Entre Loire et Sologne » porté par l'Office de Tourisme Intercommunal Blois-Pays de Chambord.

Soirées tarot

A raison de deux soirées par mois, le Comité des Fêtes poursuit en 2011 son activité tarot lancée en 2009 et confortée à la rentrée 2010. Chaque soirée rassemble 10 à 20 joueurs dont un noyau de dionysiens. Cette activité est ouverte à tous sans inscription préalable et entièrement gratuite. Rendez-vous est donné en septembre pour la reprise.

Nos prochains rendez-vous :

Motivés par la volonté de contribuer à l'animation locale et par le souci de proposer des manifestations de qualité, nous vous fixons de nouveaux rendez-vous à la rentrée : un concours-expo photo le dernier week-end de septembre et notre grande brocante le troisième dimanche d'octobre. Nous vous y attendons nombreux ! Soyez nos ambassadeurs au-delà de la commune pour ces manifestations ouvertes à tous : n'est-il pas agréable d'y participer en famille ou entre amis ?

Concours-expo photo (week-end des 24 et 25 septembre 2011)

Pour la cinquième année consécutive, le Comité des Fêtes organise un concours-expo photo réservé aux photographes amateurs et ouvert à toutes les techniques : numérique et argentique, couleur et noir et blanc. **Le thème retenu pour 2011 est « La Fête ».**

Des bulletins d'inscription vont être distribués en juillet dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Chacun peut s'inscrire, il recevra en retour le règlement complet et toutes les instructions pratiques. Les photos sont à remettre pour le 12 septembre, profitez de l'été pour réaliser vos meilleurs clichés ! Les lauréats recevront des prix en bons d'achat de fournitures ou de travaux chez des photographes professionnels. Les photos présentées seront exposées le dimanche 25 septembre toute la journée (entrée gratuite, un prix du public sera décerné).

Des photographes de la région, le plus souvent membres de clubs photo, participent à notre concours et contribuent à son succès. Chaque année, nous avons également le plaisir de présenter les réalisations de dionysiens et plusieurs d'entre elles ont été primées. Pour cette édition 2011, nous invitons les photographes amateurs à participer au concours et tous les dionysiens à visiter l'exposition !

Brocante, le dimanche 16 octobre 2011

Réservez cette date sur vos agendas ! Notre brocante permettra certainement à chacun de réaliser d'excellentes affaires. C'est le moment de trier les trésors qui attendent dans vos greniers et dans vos caves... et de les réserver pour la brocante du Comité des Fêtes !

Reprise des soirées tarot dès le 9 septembre 2011

Dès septembre, les soirées tarot reprendront les second et quatrième vendredis de chaque mois. La première soirée est prévue le 9 septembre. L'heure et le lieu de rendez-vous restent inchangés : 20h15 à la salle des associations. Tous les niveaux sont acceptés et les débutants sont les bienvenus.

Coordonnées et contacts

Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire

19 rue de la Loire (boîte aux lettres située face à la mairie)

comitedesfetes.stdenis@orange.fr

Président : Alain BOCQUEL (Tel : 02-54-74-20-97)

Vice-Président : Roger LANGER (Tel : 02-54-74-17-45)

Les responsables de l'association se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute précision sur les manifestations et activités qu'ils organisent.

Vous souhaitez participer à la vie locale, rejoignez-les !

Certaines de nos manifestations, notamment la brocante, réclament beaucoup de main d'œuvre, ce qui nous conduit à faire appel à des « renforts ». C'est l'occasion pour ceux qui le souhaitent de découvrir notre association et de faire connaissance dans une ambiance résolument sympathique. Contactez-nous !

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'Association de Parents d'Élèves (APE) organise un **Marché de Noël, le dimanche 18 décembre 2011**, à la salle des fêtes de Villerbon.

Seront à l'honneur les objets de décoration (bougies, compositions florales..), les idées cadeaux (bijoux, sacs, jeux en bois...) mais également les métiers de bouche (volailles, fromages, chocolats, vin...).

Les commerçants, artisans, producteurs intéressés peuvent d'ores et déjà prendre contact avec :

- Madame CHANDIVERT: 06.81.93.41.38
- Madame CHEVREAU : 02.54.46.89.12

N'hésitez pas à en parler autour de vous !!!

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE À LA « UNE »

saint-denis-sur-loire

Un concert de printemps par les Amis de la musique



Isabelle Guérin, Marina Khintibidzé, Hubert Rondepierre, Christelle Houssard et Vincent Riès ont mené la soirée.

Difficile de trouver une place assise samedi dernier dans l'église de Saint-Denis-sur-Loire. Dès 20 h 30, un nombreux public était déjà installé pour profiter du concert de printemps proposé par « Les Amis de la Musique ».

Les invités, accueillis par Benoît Simonnin, maire de Saint-Denis-sur-Loire et Jean-Paul Vuillier président de l'association ont pu apprécier talents et virtuoses. Parmi les interprétations, des morceaux classiques, d'autres modernes, mais toujours joués avec maîtrise sous les voûtes étoilées de cette belle église.

L'orchestre Musiloire, dirigé par Christelle Houssard (également directrice de l'école de musique) avec l'intemporel « Canon » de Pachelbel et la surprenante musique de Stars Wars.

L'ensemble de clarinettes de Blois était mené par Vincent Riès, qui a proposé une belle

« Sarabande » de Haendel. L'ensemble de guitares avec la Chorale Chanteloire, les enfants de l'école de musique et Hubert Rondepierre ont ouvert leurs ailes Basques en interprétant le chant traditionnel « Hegoak ».

La Chorale Chanteloire, portée par Isabelle Guérin a interprété une surprenante et sympathique version d'« Apache », succès électrique des années soixante.

L'ensemble à corde sous la direction de Marina Khintibidzé a clôturé la soirée en proposant avec une légère avance mais avec brio « Le Printemps » de Vivaldi.

La soirée s'est achevée par un moment de convivialité où chacun aura pu encourager, féliciter et applaudir encore !

Cor. NR : Yves Balderas

www.lesamisdelamusique.
sitew.com
Courriel : lesamisclsv@hotmail.fr

Notre église a accueilli le 2 avril le concert donné par l'École Intercommunale de Musique, un réel moment d'émotion, une prestation d'une très grande qualité.

Bravo et merci à tous ces musiciens, chanteurs, choristes qui nous ont fait vibrer lors de cette belle soirée.

saint-denis-sur-loire

Un florilège d'œuvres au Grand atelier

De nombreux artistes ont exposé leurs œuvres au restaurant Le Grand Atelier : Gilles Hurisse, Martine Lelerc, Tamara, Liska Kersuzec, Liliane Blazy, Étienne Magen, Sandra Labaronne... et d'autres. Révéler des talents, redonner à leur établissement sa vocation initiale, unir gastronomie et peinture (ou sculpture), Sophie et Michel Peron, les maîtres des lieux, dominant le sujet.

Il fallait proposer quelque chose de plus conséquent. Cela se fera. Du 1^{er} juin au 30 septembre, les gastronomes pourront visiter « le petit atelier du grand atelier » !

Dans une salle contiguë au restaurant, un éventail d'œuvres sera exposé. Cependant, le point fort se déroulera le dimanche 10 juillet. Ce jour-là, est prévue une concentration d'artistes et de producteurs lo-

caux. Bien sûr, les visiteurs se restaureront sur place.

Une rencontre autour de la peinture, des artistes, de la gastronomie et du savoir-faire local, le défi est lancé !

Cor. NR : Yves Balderas

**Renseignements
au 02.54.74.10.64.**



Le petit atelier du Grand atelier !

Le journal de l'Agglo



Débat public sur l'avenir des transports

En avril dernier, une réunion publique a été organisée par Agglopolys sur l'avenir des déplacements urbains.

Cette réunion a permis de débattre avec les administrés des enjeux en matière de mobilité et de présenter les différentes orientations du plan de déplacements urbains (PDU) qui sera mis en place en 2013.

Les habitants présents ont ainsi eu l'occasion de débattre ensemble et de donner leur avis pour repenser les déplacements sur la Communauté d'Agglomération de Blois – Agglopolys.

Leurs contributions viendront enrichir dès le mois de mai une nouvelle étape du PDU : l'élaboration des scénarios.

Une exposition itinérante sur les enjeux du futur PDU sera présentée dans les mairies des communes de l'agglomération de Blois à partir de Juin et pendant tout l'été !

Agglopolys remercie les Carapattes

Un spectacle « Les Ecolopoux » a été organisé le 9 Avril pour remercier les enfants et les accompagnateurs de leur participation à l'opération Carapattes. Cette rencontre a été un vrai succès ! Entre crêpes, concerts et câlins à notre mascotte Zélia... tous se sont régalez.

RAPPEL : Les Carapattes est un système de ramassage scolaire qui se fait à pied et qui est encadré par des adultes volontaires. Il fonctionne comme une ligne de bus classique, avec des lignes, des arrêts, un terminus... mais pas de moteur. Ainsi, avec les lignes Carapattes, Agglopolys fait bénéficier aux enfants d'un accompagnement en toute sécurité pour aller à l'école ! Lancées en 2008, les Carapattes comptent à ce jour 12 lignes utilisées par près de 200 enfants parmi les communes suivantes d'Agglopolys : Blois, Marolles, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Cellettes et La Chaussée Saint-Victor. Plusieurs lignes peuvent desservir la même école.



Ça roule pour le Transport À la Demande !

Le TAD est un service mis en place par Agglopolys pour répondre aux besoins des habitants de l'agglomération en matière de déplacements ponctuels (se rendre chez le médecin, effectuer des démarches administratives, se promener sur le marché, aller au cinéma ou au bowling, etc.).

Le trajet coûte 2 € au maximum avec des possibilités de réduction pour les moins de 18 ans, les groupes (à partir de 2 personnes) et les bénéficiaires de la tarification sociale.

Au 29 Avril, le TAD représentait :

- 267 personnes adhérentes,
- 2/3 des adhérents étant des personnes retraitées. Viennent ensuite les scolaires (13%) et les salariés (10%).

Fermeture temporaire des espaces de la collection du Musée de l'Objet

A l'occasion de la fin du contrat de prêt de la collection Éric Fabre, et après 15 années d'existence à Blois autour de nombreux projets artistiques et pédagogiques, le Musée de l'Objet a fermé temporairement ses portes le 1^{er} mai.

Le pavillon d'exposition reste ouvert : prochaine exposition « Speech Objects », une exposition internationale avec les œuvres d'une trentaine d'artistes - commissariat Étienne Bernard et A Constructed World, à partir du 28 mai 2011. **Un nouveau projet, en cours d'élaboration, se met d'ores et déjà en place !**



Coup de théâtre !

Agglopolys crée l'événement en proposant des cours de théâtre ouverts à tous pour la rentrée 2011/12 ! Alors n'attendez plus... Et rejoignez le Conservatoire de Blois-Agglopolys !



De l'apprentissage à l'autonomie, différents ateliers seront proposés dont des ateliers d'éveil pour les plus jeunes mais aussi des ateliers de travail sur la voix, de travail corporel, de rapport au texte, de réalisation de projets, de culture artistique, etc.

CONTACT :

Conservatoire à Rayonnement Départemental de Blois-Agglopolys
6 rue Franciade, 41000 Blois
Tél : 02 54 55 37 30

Valorisation de la voie verte « Loire à Vélo » de Candé-sur-Beuvron

Dans le cadre de la « La Loire à Vélo », concept de cheminement touristique, Agglopolys allie la sécurité à la fonctionnalité du fleuve tout en valorisant le patrimoine naturel du territoire.

Pour la voie verte de « La Loire à Vélo » à Candé-sur-Beuvron, Agglopolys a ainsi réalisé des travaux importants d'abattage et de débroussaillage sur les accotements. Cela permet d'offrir aux promeneurs et aux touristes empruntant la voie verte des points de vue sur la Loire, jusque-là rendus difficiles en raison d'une végétation très foisonnante.

Nouvelle piste cyclable pour la Loire À Vélo !

L'inauguration le 31 Mai de la piste cyclable située entre les ponts Jacques Gabriel et François Mitterrand à Blois marque la fin du tronçon « Loire à Vélo » sur le territoire d'Agglopolys.

Pour rappel, la « Loire à Vélo » c'est à terme 800 km de pistes, 2 régions traversées, 6 départements (le Cher, le Loiret, le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique), 6 agglomérations (Orléans, Blois, Tours, Saumur, Angers et Nantes) et une vingtaine de gares SNCF accessibles aux vélos. 300 aires d'arrêt sont également prévues pour l'accueil des touristes à vélo.



Cette année encore, Agglopolys rembourse jusqu'à 400 € pour l'achat d'un vélo électrique !

Agglopolys se mobilise pour apporter une réponse nouvelle en matière de mobilité. Elle rembourse jusqu'à 400 € pour l'achat d'un vélo électrique aux habitants de la communauté d'agglomération de Blois !

Pratique, rapide et accessible à tous, le vélo électrique est adapté à tous les déplacements quotidiens tout en permettant une circulation fluide, non bruyante et moins polluante que la voiture.

En 2010, c'est plus de 100 personnes qui ont profité de l'opération « Tous à vélo électrique » et ont bénéficié d'une subvention de 25 % du prix d'achat TTC d'un vélo électrique, plafonné à 400 €. Compte tenu de ce succès, l'opération a été reconduite pour une 2^{ème} édition le 1^{er} avril 2011.



« Si vous résidez sur le territoire d'Agglopolys et que vous souhaitez faire évoluer vos modes de déplacement, afin qu'ils soient moins coûteux et plus écologiques, n'hésitez plus et profitez de cette subvention pour passer à l'électrique ! »

Rappel des consignes de tri sélectif !

Agglopolys met en œuvre une politique ambitieuse en faveur de l'environnement et du développement durable. Cette volonté politique passe d'abord par la mise à disposition d'infrastructures de 150 points propreté répartis sur tout le territoire communautaire.

Chaque Point Propreté regroupe 3 types de conteneurs.

Les **Conteneurs JAUNES** pour les plastiques :

- Bouteilles plastiques avec ou sans bouchons
- Aérosols
- Canettes métalliques



Attention, ne pas y déposer de blisters, de sacs plastique, de plastiques fins.

Les **Conteneurs BLEUS** pour les papiers :

- Briques alimentaires
- Petits cartons
- Journaux et magazines

Les **Conteneurs VERTS** pour les verres :

- Bouteilles en verre
- Bocaux sans bouchon ni couvercle

Attention, ne pas y déposer d'ampoule, de faïence, de porcelaine et de terre cuite.



Photographies du futur Centre Nautique d'Agglopolys, Agl'eau, prises lors d'une visite de chantier en avril 2011.



Agglopolys

vous souhaitez débarrasser votre véhicule hors d'usage ?

SERVICE GRATUIT



Agglopolys 310

Recycle

vos véhicules usagés !

N° Vert 0 800 77 52 41*

* APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
Re-Source Industries, prestataire conventionné par Agglopolys
Centre agréé VHU

Re-SOURCE

avec Zélia Cabelle,
partenaire du développement durable.

www.agglo-blois.fr



Agglopolys

"est engagée dans une démarche de développement durable. Ainsi, elle met à la disposition de ses habitants un service gratuit de collecte à domicile des véhicules hors d'usage".

Christophe Degruelle, Président de la Communauté d'Agglomération de Blois - Agglopolys

Faire collecter votre véhicule usagé c'est :

- > **protéger l'environnement,**
"Un véhicule hors d'usage non dépollué est considéré comme un déchet dangereux." (Code de l'environnement)
- > **éviter des ennuis,**
"Est puni d'une amende le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter en un lieu public ou privé une épave de véhicule." (Code pénal)
- "Risque de mise en fourrière du véhicule pour stationnement abusif sur le domaine public." (Code de la route)

-> lui donner une seconde vie.



Contenues de déchets = sac à main

Prenez Aires de Joux

Tableaux de bord = Papiers

N° Vert 0 800 77 52 41*

* APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
Re-Source Industries, prestataire conventionné par Agglopolys
Centre agréé VHU

Re-SOURCE

avec Zélia Cabelle,
partenaire du développement durable.

www.agglo-blois.fr

Informations diverses et pratiques

MAISON DES ASSOCIATIONS

Cette salle, d'une capacité d'accueil **maximum de 80 personnes**, est à votre disposition pour vos banquets, repas de famille, vins d'honneur, réunions...



Par délibération du Conseil Municipal du 5 Novembre 2010, les tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2011, sont les suivants :

Pour les habitants de la Commune :	Pour les réservations hors commune :
➤ 60 € pour une demi-journée	➤ 80 € pour une demi-journée
➤ 120 € pour une journée	➤ 200 € pour une journée
➤ 200 € pour deux journées	➤ 300 € pour deux journées

Chauffage :
 - Une demi-journée 15 €
 - Une journée 30 €
 - Deux journées 60 €

Pour les locations du
15 septembre au 30 avril

Un chèque de caution de 200 € est demandé pour chaque location.

Cette salle est mise à disposition gratuitement pour les associations dionysiennes, sous réserve que la convention de mise à disposition ait été signée préalablement.



La salle étant située dans le centre Bourg à proximité d'habitations, la sonorisation intérieure et les activités extérieures ne sont autorisées que jusqu'à 22 heures, quelles que soient les circonstances.

Blois
 Pays de
 Chambord
 Loire Valley
 La magie d'un pays multiple

13 boucles
 400 km d'itinéraires cyclables balisés
 400km of waymarked cycling paths
 400km beveligde fietsroutes
 400 km ausgeschilderte Radwege

Réveillez vos sens...

DECOUVRIR

Les châteaux à vélo

LA LOIRE À VÉLO
 Blois, Chambord et environs

DISPONIBLE EN MAIRIE

Val de Loire
 LOIR-ET-CHER • LOIRE VALLEY

SAINT DENIS SUR LOIRE

EN VENTE EN MAIRIE 17 €

Dessin d'André Larit

PATRIMOINE DANS VOTRE COMMUNE N°21

Informations diverses et pratiques

N°006587

La dureté de l'eau n'a aucune incidence directe sur notre santé, mais plus son taux est élevé, plus l'eau a tendance à entartrer les appareils électroménagers, les chauffe-eaux, les canalisations.

La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor (sel, comprimés...) est recommandé pour la prévention de la carie dentaire, sauf avis médical.

Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Après quelques jours d'absence, l'eau peut avoir stagné dans les canalisations. Aussi, laissez-la couler un instant avant de la boire.

ars
Agence Régionale de Santé
Centre

Bilan 2010



Quelle eau buvez-vous sur la commune de SAINT DENIS SUR LOIRE ?

Ressource en eau

La commune de St Denis sur Loire est alimentée en eau à partir d'un forage situé au lieu-dit «Villeneuve», au pied du château d'eau. L'eau subit un traitement de désinfection avant distribution.

Les périmètres de protection ont été mis en place par arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique du 02/07/2004.

La gestion est assurée par la SAUR.

Contrôle sanitaire réglementaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est assuré par la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé du centre (DT4IARS). Ainsi en 2010 au titre de ce contrôle sanitaire, 11 prélèvements ont été réalisés donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 350 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les principaux résultats d'analyses

	Normes	Valeurs observées	Commentaires
Bactériologie	absence de germes tests indicateurs de contamination fécale	Tous les prélèvements sont conformes.	EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
Dureté	-	Moyenne : 26°F Maximum : 26°F	EAU DE DURETE ASSEZ ELEVEE
Nitrates	50 mg/l	Moyenne : 36 mg/l	EAU CONFORME EN NITRATES
Fluor	1,5 mg/l	Moyenne : 0,14 mg/l Maximum : 0,14 mg/l	EAU FAIBLEMENT FLUOREE
Pesticides	0,1 µg/l*	Maximum : 0,06 µg/L (atrazine déséthyl)	EAU CONFORME EN PESTICIDES
Arsenic	10 µg/l*	Moyenne : 7 µg/l	EAU CONFORME EN ARSENIC

*1µg/l (microgramme par litre) = 0.001 mg/l

Conclusion sanitaire globale

L'eau distribuée en 2010 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires.

ARS du Centre – Délégation territoriale de Loir-et-Cher
CS 1820 - 41 rue d'Auvergne - 41018 Blois Cedex
Tél : 02 38 77 34 56 – Fax : 02 54 74 29 20

DICRiM

Ci-contre la couverture de la plaquette d'information extraite du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

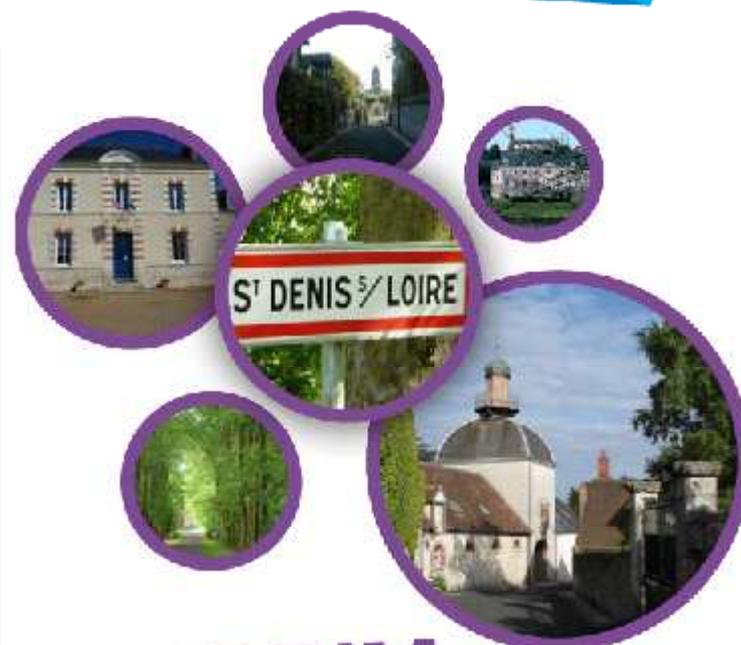
Nous vous rappelons que ce document vous permet de prendre connaissance et d'appréhender la nature des risques existant sur la commune et de vous familiariser avec les consignes de sécurité et les moyens d'alerte définis par les autorités.

Son objectif principal est de permettre à chacun de réagir et de se protéger le plus efficacement possible en cas de nécessité.

Cette plaquette d'information vous a été distribuée en même temps que le Trait-d'Union du mois de janvier avec la recommandation de la conserver précieusement.

Si vous n'êtes plus en possession de ce document, ou si vous ne l'avez jamais eu, d'autres exemplaires sont disponibles au secrétariat de mairie.

Commune de Saint-Denis-sur-Loire



DICRiM

Document d'Information
Communal sur
les Risques Majeurs



Rappel : Même si les températures ne sont plus vraiment caniculaires, le Loir-et-Cher est toujours soumis aux mesures de restrictions d'eau. Par conséquent, et jusqu'à nouvel ordre, afin de préserver la consommation d'eau aux besoins strictement nécessaires, les mesures suivantes sont applicables à **l'ensemble des usagers** :

- ♦ Sont **interdits de 8 h à 20 h**, 7 jours sur 7, les **arrosages d'espaces verts et potagers** quelle que soit l'origine de l'eau (sauf eaux de pluies récupérées !)
- ♦ Sont **interdits 24h sur 24** et quelle que soit l'origine de l'eau (sauf eaux de pluies récupérées), entre autres :
 - ♦ Le **lavage des véhicules** (hors des stations spécialisées) ;
 - ♦ L'alimentation des fontaines en circuit ouvert ;
 - ♦ Le remplissage et la vidange des plans d'eau ;
 - ♦ Le **remplissage des piscines privées** ;
 - ♦ ...

Nous vous renvoyons aussi, bien évidemment, aux pages 27 et 28 du présent Trait-d'Union pour quelques conseils en matière d'économie d'eau potable.

Merci à chacun, pour le bien de tous, de respecter et de faire respecter ces mesures de restriction des consommations d'eau.



Poubelles - Rappel

Il est strictement interdit de laisser les poubelles sur la voie publique au-delà du mercredi soir.

Merci de bien vouloir respecter cette règle.

Brûlage des déchets végétaux

A partir du 1^{er} mars et jusqu'au 30 septembre de chaque année, le brûlage des déchets végétaux sur terrain privé est soumis à restrictions, à conditions, voire à autorisation.



Il vous faut, avant toute opération de ce type, venir en Mairie consulter l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2004 et retirer un **formulaire d'autorisation**. Il vous sera alors fourni une fiche d'information sur les modalités de brûlage permettant de limiter les risques et les nuisances.

Une fois l'autorisation accordée par le Maire, vous aurez 5 jours pour procéder à l'opération.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est formellement interdit pour un particulier de brûler autre chose que des déchets verts. La protection de notre environnement est aussi à ce prix !

Cette règle s'applique à toutes et à tous.

Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public

La Municipalité s'efforce, dans la mesure du possible, d'entretenir le domaine public pour que notre Commune soit la plus agréable possible à vivre. Bien sûr, tout n'est pas parfait et beaucoup reste à faire mais nous mettons en œuvre nos moyens humains et matériels pour nous acquitter au mieux de cette mission.

Cependant, à plusieurs reprises, les employés communaux ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiétement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car la visibilité des automobilistes peut être limitée par exemple. Il peut arriver que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules voire de blesser un cycliste.



En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous serons dans l'obligation de mettre en demeure les propriétaires de réaliser les travaux ou, si nécessaire, de les faire réaliser par les employés communaux (qui ont bien d'autres choses à faire) ou une entreprise privée, le tout bien sûr à la charge du propriétaire. Ces mesures sont aussi valables pour les propriétés actuellement inoccupées dont vous pourriez avoir la charge ou la responsabilité.

MÉMENTO DE VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Objet de la demande	Où s'adresser	Pièces à fournir-Conditions	Commentaires
CARTE NATIONALE D'IDENTITE	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - livret de famille, - 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe, - un extrait d'acte de naissance de <u>moins de 3 mois</u> (à demander dans la commune de votre lieu de naissance) - un justificatif de domicile <u>de moins de 3 mois</u> (facture EDF, eau...), - <u>l'ancienne carte d'identité</u> <p>La carte nationale d'identité reste gratuite. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2009, lorsque la précédente carte ne peut être présentée à la mairie (perte ou vol), tout renouvellement est soumis à un droit de timbre de <u>25 €</u></p>	<p>L'extrait d'acte de naissance n'est pas exigé pour un renouvellement de CNI (sauf en cas de perte ou de vol).</p> <p>Présence obligatoire du demandeur.</p>
PASSEPORT	 <p>S'adresser aux mairies « station » : Blois et Vineuil aux jours et heures d'ouverture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe (elles peuvent aussi être faites sur place), - un justificatif de domicile de moins de 3 mois, - un justificatif de nationalité française sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France ; - un extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois (à demander dans la commune de votre lieu de naissance) ; - l'ancien passeport (en cas de renouvellement). <p>TARIFS : 88 € (en timbre fiscal) si photos fournies par le demandeur, 89 € (en timbre fiscal) si photos réalisées sur place.</p>	<p>Présence obligatoire du demandeur.</p>
AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - pour les parents mariés : le livret de famille tenu à jour, - pour les parents non-mariés : l'acte de naissance de l'enfant mentionnant la reconnaissance des parents, - s'il y a lieu, la décision de justice (jugement de divorce ou de séparation) statuant sur l'exercice de l'autorité parentale, - une pièce d'identité, - la carte nationale d'identité (en cours de validité) du mineur. 	<p>Présence d'un des deux parents obligatoires</p>

Objet de la demande	Où s'adresser	Pièces à fournir-Conditions	Commentaires
DUPLICATA DU PERMIS DE CONDUIRE	Mairie	<p>Sa délivrance est possible suite à la perte, à un vol, à une détérioration de l'original, à un changement d'état civil ou d'adresse.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 photographies aux normes, récentes, identiques et <u>non-découpées</u>, faites chez un photographe, - le récépissé de déclaration de perte ou de vol délivré par un service de police ou de gendarmerie, - le permis de conduire détérioré à remplacer, - un justificatif de domicile de moins de 3 mois, - un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille), - pour les étrangers, un justificatif de résidence en France. 	
RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE	Mairie	<p>Vous sollicitez le renouvellement des catégories suivantes : E(b), C, E(c), D ou E(d).</p> <p>Vous devez passer la visite médicale, à laquelle vous êtes astreint, au cabinet d'un médecin agréé par le Préfet dont le nom figure sur une liste qui peut vous être communiquée par la Préfecture ou la mairie de votre lieu de domicile.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 photographies d'identité, aux normes, identiques et récentes, faites chez un photographe, - votre permis de conduire et les éventuelles pièces médicales vous concernant, - un imprimé « Certificat Médical » (qui vous sera remis par la Préfecture ou la Mairie) rempli par vos soins. <p>Cet examen est payant.</p>	
CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (EX-CARTE GRISE)		Professionnels de l'automobile habilités (garagiste, concessionnaire) ou Préfecture	

DATES DES ÉLECTIONS 2012

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES :

Premier tour : dimanche 22 avril
Second tour : dimanche 6 mai



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :

Premier tour : dimanche 10 juin
Second tour : dimanche 17 juin

A noter que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 25 septembre 2011. Les trois « Grands Électeurs » de la commune seront Claudine BOCQUEL, Sophie MILTEAU et Benoit SIMONNIN.

INFORMATIONS PRATIQUES

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.
 Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

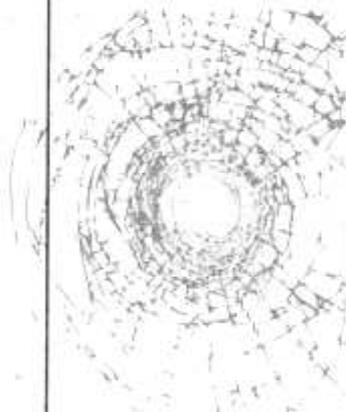
- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits, dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



**VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
 COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

- **OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705**
- **OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08**
- **TELEPHONES PORTABLES VOLÉS :
 SFR : 10 23
 ORANGE : 0 800 100 740
 BOUYGUES TELECOM : 0 800 29 10 00**

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU
 VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**

www.interieur.gouv.fr



LA SÉCURITÉ PARTOUT ET POUR TOUS

**CONTRE LES CAMBRIOLAGES,
 AVEZ LES BONS RÉFLEXES !**

LE 17, LE 112, LE 114, LE 115, LE 117, LE 118, LE 119, LE 120, LE 121, LE 122, LE 123, LE 124, LE 125, LE 126, LE 127, LE 128, LE 129, LE 130, LE 131, LE 132, LE 133, LE 134, LE 135, LE 136, LE 137, LE 138, LE 139, LE 140, LE 141, LE 142, LE 143, LE 144, LE 145, LE 146, LE 147, LE 148, LE 149, LE 150, LE 151, LE 152, LE 153, LE 154, LE 155, LE 156, LE 157, LE 158, LE 159, LE 160, LE 161, LE 162, LE 163, LE 164, LE 165, LE 166, LE 167, LE 168, LE 169, LE 170, LE 171, LE 172, LE 173, LE 174, LE 175, LE 176, LE 177, LE 178, LE 179, LE 180, LE 181, LE 182, LE 183, LE 184, LE 185, LE 186, LE 187, LE 188, LE 189, LE 190, LE 191, LE 192, LE 193, LE 194, LE 195, LE 196, LE 197, LE 198, LE 199, LE 200

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plus révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations **"Tranquillité vacances"** organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie : des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



INFORMATION SUR LE PLAN CANICULE 2011

Que risque-t-on quand il fait très chaud ?

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme. On risque une déshydratation, l'aggravation d'une maladie chronique ou un coup de chaleur.

Certains symptômes doivent vous alerter :

- Des crampes musculaires au niveau des bras, des jambes ou du ventre...
- Plus grave, un épuisement peut se traduire par des étourdissements, une faiblesse, une insomnie inhabituelle.

Il faut

cesser toute activité pendant plusieurs heures, se rafraîchir et se reposer dans un endroit frais, boire de l'eau, des jus de fruit...

Consultez un médecin si ces symptômes s'aggravent ou durent.

Un risque grave : le coup de chaleur.

Il peut survenir lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement.

Il se repère par :

- une agressivité inhabituelle
- une peau chaude, rouge et sèche
- des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense
- une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Les sportifs, les travailleurs manuels exposés à la chaleur, les nourrissons, les personnes âgées, les personnes atteintes d'un handicap ou d'une maladie chronique sont particulièrement sensibles aux coups de chaleur.

ATTENTION ! Une personne victime d'un coup de chaleur est en danger de mort.

Appelez immédiatement les secours en composant le 15.

En attendant, transportez la personne dans un endroit frais, faites-la boire, enlevez ses vêtements, aspergez-la d'eau fraîche ou couvrez-la de linges humides et faites des courants d'air.

Canicule : santé en danger

Préservez votre santé et aidez les personnes fragiles qui vous entourent.



Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille

(document d'information)

RHE 07 - 05923 - CE HC Ministère B 330 742 784 - France - Cloty Branger - 08/07/11



Comment affronter la canicule ?

Protégez-vous de la chaleur.

- Évitez les sorties et plus encore les activités physiques (sports, jardinage, bricolage...) aux heures les plus chaudes.
- Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau.
- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air.

Rafrâchissez-vous.

- Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches.
- Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez-vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés ou, à défaut, dans des lieux ombragés ou frais (supermarchés, cinémas, musées...) à proximité de votre domicile.
- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette. Vous pouvez également humidifier vos vêtements.

Buvez et continuez à manger.

- Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit...
- Mangez comme d'habitude en fractionnant les repas (des fruits, des légumes, du pain, de la soupe...).
- Ne consommez pas d'alcool.

Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien.

- Si vous prenez ou si vous voulez prendre des médicaments, même s'ils sont en vente sans ordonnance.
- Si vous ressentez des symptômes inhabituels.

N'hésitez pas à aider et à vous faire aider.

- Demandez de l'aide à un parent ou à un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise.
- Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.

Il y a toujours autour de nous une personne âgée isolée qui peut être dans une situation d'inconfort, voire en danger à cause de la chaleur :

RELAYEZ CE MESSAGE AUTOUR DE VOUS !

Pour plus d'information :

- Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France.
 - Contactez votre mairie pour connaître les aides disponibles.
 - Internet :
 - www.sante.gouv.fr
 - www.meteo.fr
- ou 32 50 (0,34 €/minute)



DISPOSITIF DE VEILLE ET D'ALERTE CANICULE

Formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif communal

A la suite de la canicule 2003, le Gouvernement a pris des mesures sanitaires et sociales. Localement, Monsieur le Maire, soucieux de la santé de ses administrés, souhaite connaître vos conditions de vie. C'est la raison de ce questionnaire que nous vous remercions de remplir.

Je soussigné(e)

Mme/Mlle/M. NomPrénom Nom de Naissance..... Né(e) le.....

sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.

VOS COORDONNÉES

Adresse.....Bât..... Étage

Code Postal..... Ville.....Téléphone.....

VOUS ÊTES: ÂGÉ(E) DE + DE 65 ANS ADULTE HANDICAPÉ(E) ÂGÉ(E) DE + DE 60 ANS INAPTE AU TRAVAIL

L'ÉTAT CIVIL, LE CAS ECHÉANT, DE LA PERSONNE AVEC LAQUELLE VOUS VIVEZ

Mme/Mlle/M. NomPrénom Nom de Naissance..... Né(e) le.....

VOTRE ENTOURAGE A CONTACTER EN CAS DE BESOIN

Parent / Voisin / Autre*	Nom :	
Parent / Voisin / Autre*	Nom :	
Parent / Voisin / Autre*	Nom :	

* Rayer la mention inutile

PROFESSIONNELS REFERENTS ET SERVICES

Médecin traitant	Nom :	
Infirmière	Oui <input type="checkbox"/>	Nom
Assistante sociale	Oui <input type="checkbox"/>	Nom
Service de soins infirmiers à domicile	Oui <input type="checkbox"/>	
Service Aide à Domicile	Oui <input type="checkbox"/>	Nom :
Ce service s'effectue en : prestataire <input type="checkbox"/> - mandataire <input type="checkbox"/> - gré à gré (chèque emploi-service) <input type="checkbox"/>		
Livraison des repas à domicile	Oui <input type="checkbox"/>	
Télé-assistance	Oui <input type="checkbox"/>	Nom

Pour toute information particulière, vous pouvez contacter le n°vert 0800 102 112

Cette demande est à retourner à la mairie

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à Saint-Denis-sur-Loire
Le

Signature

Dispositions relatives à la loi du 6 janvier 1978 : conformément à la loi, les personnes sont informées que :

- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès des différents destinataires des données collectées. Pour l'exercice du droit d'accès et de rectification, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.